

Pour la première fois depuis août 1994

Le chômage a augmenté au Canada

Au Québec, on observe une légère baisse

Ottawa (PC) — Le taux de chômage a grimpé à 9,7 % en janvier, contre 9,6 % le mois précédent. Statistique Canada notait hier qu'il s'agissait de la première hausse à ce chapitre depuis août dernier.

L'agence fédérale a précisé que l'embauche avait ralenti, le mois dernier, après avoir connu une forte croissance au cours de la dernière année, alors que 467 000 emplois avaient été créés.

Les emplois précaires ont augmenté en nombre, en janvier, 25 000 emplois à temps partiel ayant été créés, tandis que 10 000 emplois à plein temps disparaissaient.

Après avoir créé 184 000 nouveaux emplois, pour l'année 1994, le secteur manufacturier n'a signalé aucune augmentation perceptible au cours des deux derniers mois. Statistique Canada estime que ces données s'expliquent par une baisse du carnet de commandes dans ce secteur.

Dans le domaine de la construction, secteur qui a connu une forte croissance avec 83 000 nouveaux emplois au cours des cinq premiers mois de 1994, on note que ce secteur s'est stabilisé depuis lors.

Dans le domaine des affaires et des services, la croissance de l'emploi s'est ralentie au cours des quatre derniers mois, après la création de 98 000 nouveaux emplois, de mai à septembre dernier.

On a également noté, en janvier, une croissance de la main-d'œuvre avec l'arrivée de 36 000 nouveaux travailleurs et demandeurs d'emploi.

Le nombre réel des chômeurs a grimpé de 21 000 en janvier à 1,44 million de personnes.

Le chômage a frappé 5000 nouveaux travailleurs à Terre-Neuve, au mois de janvier, tandis que les pertes étaient de 8000 au Nouveau-Brunswick, notamment dans le secteur des services, alors que cette province avait créé 21 000 nouveaux emplois au cours des huit mois précédents.

Au Québec, où le taux de chômage est passé de 12,2 à 12 % entre les deux mois de comparaison, l'économie a créé 16 000 nouveaux emplois en janvier, compensant ainsi la perte de 12 000 emplois en décembre dernier.

Canstar fait maintenant partie de l'empire Nike

JOHN DAVIDSON
PRESSE CANADIENNE

Le fabricant d'équipement de hockey Canstar Sports fait partie depuis hier de l'équipe athlétique du géant Nike et la prime de signature s'élèvera à 545,8 millions \$ pour les actionnaires.

La compagnie américaine d'équipement sportif — qui a enregistré des revenus de 4,1 milliards \$ US l'année dernière — commencera lundi à faire parvenir des chèques aux actionnaires de Canstar, après que 97 % des actions ordinaires eurent été offertes au prix de 27,50 \$ l'unité.

Les actions se transigeaient à 17,25 \$ lorsque Nike a présenté son offre en décembre dernier et, à un certain moment en 1990, on aurait pu s'en procurer à 2,50 \$ pièce.

«Je suis heureux que l'immense majorité des actionnaires aient reconnu que notre offre était équitable», a déclaré le président de Nike, Philip Knight, depuis Beaverton, en Oregon.

Le chèque le plus important — d'un montant d'environ 250 millions \$ — ira au président de Canstar, Icaro Olivieri, et à un petit nombre d'associés qui détiennent 46 % des actions.

M. Olivieri avait acheté la vieille compagnie d'équipement sportif Warrington des Bronfman en 1988 et l'avait convertie en Canstar. Sa société fabrique actuellement des patins de hockey Bauer, Micron, Daoust et Lange ainsi que de l'équipement de hockey Cooper et Flak, en plus de toute une gamme de patins à roues alignées.

La firme Canstar compte deux usines au Québec, quatre en Ontario et une dans chacun des pays suivants: Italie, Angleterre et République tchèque.

Le président de Canstar, Pierre Bovin, a estimé que le prix de 27,50 \$ l'unité pour les actions de la compagnie était «une excellente affaire».

Mais les analystes du marché considèrent que Nike n'a pas déboursé un montant excessif pour acquérir la compagnie canadienne de moindre importance qui a tout de même enregistré des revenus de 280 millions \$ l'année dernière.

«Les actions de Canstar étaient sous-évaluées à 17 \$ pièce et Nike souhaitait s'infiltrer dans le domaine des patins de hockey depuis des années», a souligné Marie-Josée Privyk qui est au service de la maison de courtage Marleau Lemire.

Le directeur du département des relations avec les investisseurs de Nike a pour sa part estimé que le président Olivieri est sorti grand gagnant dans cette affaire. «On ne doit pas oublier que M. Olivieri ne voulait pas vendre Canstar lorsque la première offre lui est parvenue et que ce n'est que quand le prix est monté à 27,50 \$ l'unité qu'il a changé d'avis», a noté Rick Anguilla.

Glaxo dépose son OPA de 20 milliards \$ sur Wellcome

Pour le patron de Glaxo, cette acquisition fournira la masse critique nécessaire; d'aucuns y voient au contraire «l'obsession de la taille»

Le groupe pharmaceutique britannique est engagé dans une course contre la montre. Il doit sans cesse s'agrandir. Dans le bras de fer qui s'est engagé le 7 février avec le dépôt officiel de son offre publique d'achat (OPA) sur Wellcome auprès des autorités du marché, Glaxo veut apparaître à son avantage. Sir Richard Sykes, patron du groupe, offre plus de 75 milliards de francs (20 milliards \$) pour son OPA. La compagnie pharmaceutique a annoncé un bénéfice imposable semestriel de 1,1 milliard de livres (2,5 milliards \$), en hausse de 9,9 % sur celui de l'an dernier. Mais ses recettes ne progressent que de 1,7 % à 2,85 milliards de livres (6,4 milliards \$), et les ventes de son médicament phare, l'Azantac, reculent de 4 %. Wellcome, qui refuse l'offre, s'est mis en quête d'un improbable «chevalier blanc». Il dispose de vingt et un jours pour le trouver.

MARC ROCHE
LE MONDE

Londres — Plus de 9 milliards de livres (20 milliards \$): c'est la somme colossale mise sur la table par Sir Richard Sykes, patron de Glaxo, pour son OPA sur son concurrent Wellcome. Le groupe pharmaceutique britannique a officiellement déposé son offre formelle au Stock Exchange le mardi 7 février.

Wellcome, qui refuse l'offre pourtant la plus importante que la City ait jamais connue et s'est mis en quête aujourd'hui d'un improbable «chevalier blanc», dispose de vingt et un jours pour susciter une contre-OPA plus lucrative. Délai pendant lequel Wellcome Trust, la fondation qui a promis à Glaxo de lui apporter les 39,9 % de titres Wellcome qu'elle détient, peut toujours changer d'avis. Mais les clameurs de la City et du vaste Monopoly industriel-financier qui s'y déroule actuellement ne parviennent qu'à étouffer au cœur des vallons discrets du Herfordshire, à une heure de voiture de Londres, où est installé le Medical Research Center, le nouveau centre de recherches de Glaxo. Cette technopole tient la clé de la réussite ou de l'échec de la stratégie à très haut risque poursuivie par Sir Richard Sykes, le patron du deuxième laboratoire mondial.

Une sorte de «Vatican du Moyen Âge»

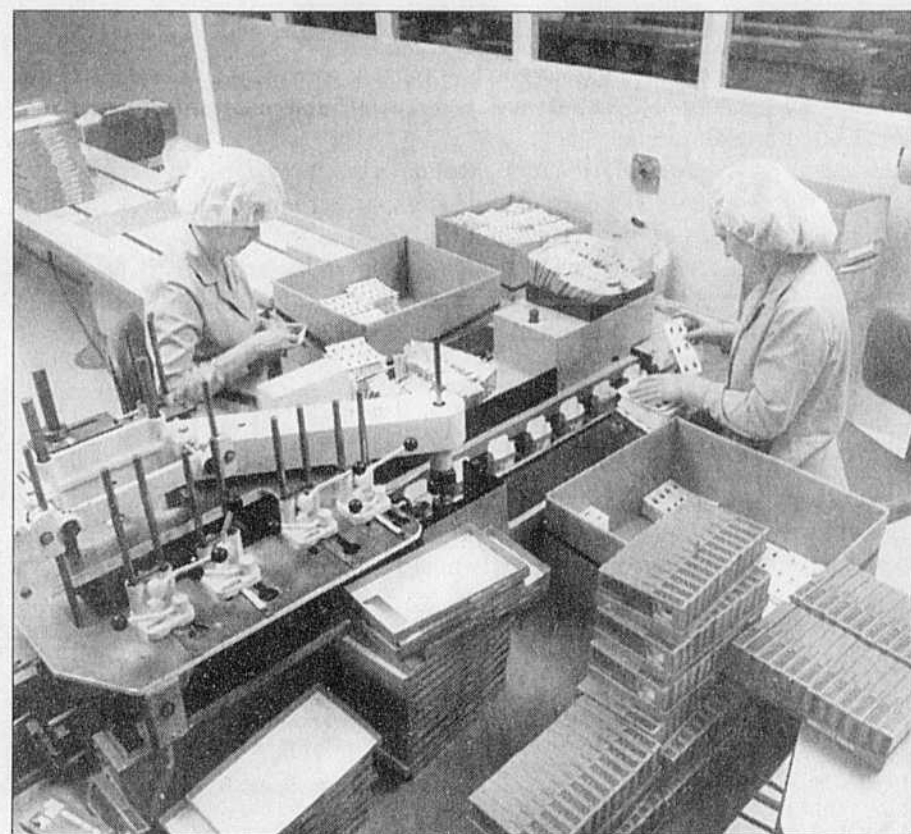
Si le nouvel ensemble Glaxo-Wellcome doit voir le jour, c'est dans ce laboratoire, surnommé «Syke's Folly» (la folie de Syke) en raison de son coût exorbitant de plus de 700 millions de livres (1,6 milliard \$), que les équipes communes vont s'échiner à mettre au point les médicaments de demain. A commencer par la relève de l'Azantac, le produit anti-ulcéreux qui a largement contribué à la prospérité passée et actuelle de Glaxo. Le médicament qui fut longtemps le plus vendu au monde voit non seulement sa diffusion stagner, mais il doit tomber dans le domaine public en 2002.

Richard Sykes, biochimiste de formation, responsable du département recherche avant d'être désigné comme directeur général, en mars 1993, est à la tête d'un groupe de 5,6 milliards de livres (12,7 milliards \$) de chiffre d'affaires, 1,84 milliard (4,2 milliards \$) de bénéfices et 45 000 employés.

Il veut en faire la première compagnie pharmaceutique mondiale, avec des ventes de près de 8 milliards de livres (18 milliards \$) et un budget annuel de recherche frisant 1,5 milliard (3,4 milliards \$).

Gamme élargie, économies de charges en recherche et développement et renforcement du réseau de communication: Sykes estime que seule l'acquisition de Wellcome fournira à Glaxo (actuelle part du marché mondial: 3,5 %) la masse critique nécessaire. Racheter un concurrent japonais ou allemand? Trop risqué sur le plan des mentalités. Pour Peter Laing, analyste de Salomon Brothers, le jeu en vaut, de toute façon, la peine: «Au cours de la prochaine décennie, il n'existera plus qu'une dizaine de firmes mondiales, chacune détenant environ 10 % du marché. Or, la part détenue par le nouvel ensemble Glaxo-Wellcome ne serait que de 5,5 %. La restructuration à l'échelle planétaire n'en est qu'à ses débuts.» Ce jugement, le consultant John Kay est loin de le partager: «Glaxo est à son tour victime de l'obsession de la taille. L'importance d'une compagnie vient de sa bonne performance et non pas de l'inverse. Au vu de son énorme capitalisation boursière, Glaxo n'a pas besoin de Wellcome pour se développer.»

Quoi qu'il en soit, il y a urgence. Le «pipeline» de Glaxo (c'est-à-dire les molécules que le groupe possède en développement) paraît peu garni. L'explosion du coût de la recherche et du marketing, la réduction des dépenses de santé dans tous les pays occidentaux et la concurrence exacerbée jettent une ombre sur la marche triomphale de Glaxo, le symbole même de l'essor de l'industrie britannique au cours des années Thatcher. Pour ce groupe secret, comparé par un ancien cadre à une sorte de «Vatican du Moyen Âge», cette mega-OPA hostile constitue une véritable révolution culturelle. En quinze ans, l'ancien président, Sir Paul Girolami, un entrepreneur génial à l'intuition étonnante, a transformé un laboratoire modeste, sclérosé, totalement dépourvu de stratégie commerciale («la seule université inscrite à la Bourse de Londres», disait-on) en une multinationale présente dans une trentaine de pays. Sa philosophie est simple: «Seuls les faibles fusionnent.» Pas question donc pour Glaxo, de



La réduction
des dépenses
de santé et la
concurrence
exacerbée jettent
une ombre sur
la marche
trionphale
de Glaxo

venue en 1991 la première compagnie britannique en termes de capitalisation boursière, de se développer par acquisitions ou de se diversifier au-delà de son domaine d'activité bien précis: le marché des médicaments vendus par ordonnance.

La réussite de Sir Girolami ne lui a pas valu que des amis. Trop vite, trop grand: la Food and Drug Administration américaine

s'est fait un malin plaisir à lui mettre des bâtons dans les roues à la suite d'une campagne sauvage de promotion du Zantac, tandis que l'administration française dresse des obstacles à l'octroi d'une licence de vente d'un nouveau médicament contre la migraine, le Sumatriptan. La dégringolade du cours boursier, la folie des grandeurs, symbolisée par le transfert du siège dans les prestigieux locaux qu'occupait Saatchi et Saatchi, à Berkeley Square, ont conduit à l'éviction du «patriarche», contraint à la retraite.

Désormais, Sykes «l'ambitieux» a les mains libres pour se transformer en grand carnassier. Son flair, il le montre en lançant, dans la foulée de l'opération Wellcome, une OPA, cette fois amicale, sur l'Américain Affymax, une compagnie d'informatique moléculaire à la pointe du secteur. Quant à l'OPA sur Wellcome, le prédateur s'est déclaré prêt à contrer toute proposition rivale. Jamais une aussi belle proie ne se présentera à lui, Sir Richard en est persuadé.

Le Fonds de solidarité réalise un profit avec ses investissements directs

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Pour la première fois depuis 1991, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) a réalisé en 1994 un profit avec ses investissements directs dans des entreprises québécoises.

C'est ce qu'a indiqué, hier, Jean-Denis Lamoureux, conseiller à la direction générale du Fonds de solidarité dont le rapport annuel a été rendu public, hier, et qui tient son assemblée annuelle aujourd'hui à Montréal.

Les investissements en capital de risque consentis par le Fonds de solidarité ont contribué à 17 des 40 cents de son bénéfice net par action affiché au 31 octobre 1994, ou 9,1 des 21,4 millions \$ dégagés. Ces investissements totalisaient à son bilan 504 millions \$ au terme de l'exercice financier, soit environ 60 % de son actif.

Dans un marché boursier qui a stagné en 1994 et un marché obligataire qui a

fléchi d'environ 4 %, le Fonds de solidarité a tout de même réalisé un rendement de 5,95 % avec son portefeuille de placements, s'élevant à 390 millions \$, dont 72 % est composé de titres à revenus fixes — essentiellement des obligations — et le solde en actions.

A ce rendement, il faut retrancher des frais d'exploitation de 2,8 %, ou de 23,9 millions \$, un pourcentage en baisse constante depuis 1990 quand il atteignait 4,6 %.

Globalement en 1994, le Fonds de solidarité a réalisé un rendement 2,56 %, le plus faible de son histoire. Depuis sa création en 1983, l'institution a dégagé un rendement cumulé moyen de 5,88 % et de 2,99 % depuis les trois dernières années.

Au cours du dernier exercice, le Fonds de solidarité s'est engagé pour un montant de 113,1 millions \$ dans 37 projets d'investissements. C'est nettement moins que l'année précédente où le Fonds avait investi 174,5 millions \$ dans 43 dossiers.

Cet écart s'explique par le plafond imposé par le gouvernement précédent qui a limité à 100 millions \$ les contributions annuelles au Fonds. Il a toutefois contourné ce plafond en recueillant 23 millions \$ grâce à une émission spéciale d'actions à coût majoré, c'est-à-dire sans le crédit d'impôt de 20 % en provenance du fisc provincial.

En 1994, le Fonds de solidarité a réinvesti 81,7 millions \$ dans des entreprises figurant déjà dans son portefeuille, soit plus de 70 % de ses investissements en capital de risque. Il a ouvert 20 nouveaux dossiers en 1994 pour des investissements de 31,4 millions \$ tandis qu'il recevait 301 demandes d'investissement.

En revanche, le Fonds s'est désengagé à 26 reprises, ce qui représentait une somme de 25,7 millions \$. Le tiers est constitué de remboursement de prêts ou de débetures, et un autre tiers correspond à des radiations reliées à des faillites ou des fermetures. Le solde s'explique par la revente de participations ou

par des investissements prévus qui ne se sont pas concrétisés.

Dans le rapport annuel du Fonds de solidarité, le p.d.g. Claude Blanchet, citant l'exemple de l'Autriche, propose «au peuple québécois... une autre façon de se développer».

«Notre locomotive n'est pas difficile à trouver. C'est la plus puissante au monde: les États-Unis d'Amérique, qui ont d'ailleurs absorbé plus de 80 % de nos exportations hors Canada au cours des huit premiers mois de 1994», souligne-t-il. C'est l'évolution de ce chiffre «qui décidera de notre destin».

«Quand arrêtera-t-on de se prendre pour un grand pays? Que nous fassions partie du Canada ou non ne change rien à l'affaire; ce n'est pas en concurrençant les Américains, les Japonais ou les Européens dans leurs secteurs forts que nous créerons suffisamment d'emploi, mais en occupant des secteurs complémentaires aux leurs, comme l'a fait l'Autriche avec l'Allemagne», estime Claude Blanchet.

ÉCONOMIE

LES PIONNIERS DES NOUVEAUX MÉDIAS

Plus visuel que le visuel

Pour son Dictionnaire visuel, Québec-Amérique fait le pari du CD-ROM

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES
SEMAINE DU 23 AU 29 JANVIER 1995

1	La Petite Vie	SRC	samedi	2 550 000
2	Scoop	SRC	jeudi	2 048 000
3	À nous deux	SRC	lundi	1 810 000
4	Les Héritiers Duval	SRC	lundi	1 791 000
5	Chambres en ville	TVA	mardi	1 685 000
6	Les Machos	TVA	mercredi	1 212 000
7	Minisérie	TVA	mardi	1 161 000
8	La Poule aux œufs d'or	TVA	mercredi	1 096 000
9	Sous un ciel variable	SRC	mercredi	1 068 000
10	Là tu parles	TVA	lundi	1 048 000

Source: Nielsen

Dans la section «Animaux» du *Dictionnaire visuel* des éditions Québec-Amérique, on trouve, notamment, un cheval. Dans la version imprimée, ce cheval est statique. Mais dans la version CD-ROM du dictionnaire, qui sortira l'automne prochain, le cheval bouge. Ce qui permettra aux «lecteurs» de faire la différence entre le pas, le trot et le galop.

Par les séquences d'animations, par la prononciation de chacun des mots, par de multiples modes de recherche, le média CD-ROM va encore enrichir un produit qui a déjà fait la preuve éclatante de son utilité.

Un million huit cent mille exemplaires du *Dictionnaire visuel* ont été vendus jusqu'ici dans plus de 100 pays. Dans presque tous les cas,

Québec-Amérique s'est alliée avec un éditeur local pour bénéficier de son réseau de distribution et de commercialisation, mais en restant maître d'oeuvre de l'ensemble du produit — jusqu'à l'impression, habituellement effectuée au Québec.

Québec-Amérique entend bien répéter le même exploit avec son premier CD-ROM.

«On ne vend aux éditeurs étrangers que les droits de diffusion du dictionnaire dans un pays, explique Jean-Pierre Servant, directeur de la commercialisation internationale de Québec-Amérique International. On voudrait appliquer la même tactique avec la version électronique du produit.»

Les éditeurs associés à l'édition imprimée constituent pour la plupart des partenaires naturels: la plupart

des grandes maisons d'édition ont déjà mis sur pied un service d'édition multimedia, ou s'apprêtent à le faire. MacMillan, qui a publié le *The MacMillan Visual Dictionary* aux États-Unis, a ainsi monté une filiale MacMillan Digital. «Nous envisageons notamment de vendre le livre et le CD-ROM dans un même ensemble, dit Jean-Pierre Servant. Cette stratégie a été très profitable à Harper Collins, qui a vendu en même temps une version imprimée et une version CD-ROM de son dictionnaire des signes pour sourds et



Extrait du futur Dictionnaire Visuel sur CD-ROM.

muets. Les gens qui ne sont pas encore équipés de lecteurs de CD-ROM peuvent être intéressés à acheter les deux produits en même temps, alors qu'il n'achèteraient sûrement pas un CD-ROM seul.»

En dehors des librairies, le *Visuel* sur CD-ROM sera aussi commercialisé dans des points de vente spécialisés (magasins de logiciels, de disques et d'articles de bureau), ainsi que dans des catalogues de matériel informatique. «Ce sera une façon de toucher les jeunes qui ne fréquentent pas les librairies.»

L'alliance avec les éditeurs de livres constitue une possibilité. Mais ce n'est pas la seule. «Au salon MILIA de Cannes, le mois dernier, nous avons aussi rencontré des gens de Microsoft, raconte Jean-Pierre Servant. Ils sont intéressés à notre produit, pour l'insérer dans leur gamme de CD-ROM destinée au grand public. Ils pourraient lui assurer très rapidement une diffusion très large. Mais ils demanderaient sans doute les droits de distribution pour le monde. Ce sera une autre hypothèse à étudier.»

La stratégie de distribution sera peaufinée dans les prochains mois, à temps pour que le produit soit disponible pour la période de Noël. Les prévisions de vente, pour la première année de commercialisation, sont de l'ordre de 50 000 pour le marché américain et 40 000 pour le marché européen.

En attendant, Québec-Amérique doit encore terminer la réalisation du produit, qui nécessite un investissement total de l'ordre de 800 000 \$. Une demi-douzaine d'employés y travaillent.

Ils ne sont évidemment pas partis de rien: depuis sa conception, le *Dictionnaire visuel* est fait pour être exploité en plusieurs éditions. Québec-Amérique dispose donc d'une banque de 3 500 illustrations informatisées, d'une part, et d'une banque de données terminologique multilingue, d'autre part.

Il faut cependant ajouter plusieurs éléments à la version CD-ROM. D'abord, une cinquantaine de séquences d'animation. «Nous avons limité l'animation aux cas où elle avait une pertinence terminologique, pour illustrer des définitions qu'une image statique ne pouvait pas illustrer, explique Jean-Pierre Servant. Ensuite, la prononciation. Chacun des 25 000 mots doit être enregistré en studio; en trois langues, pour la première version (français, anglais, espagnol).

Il faut aussi concevoir l'interface graphique, qui va permettre aux utilisateurs de «naviguer» à l'intérieur du CD-ROM, et programmer le produit pour qu'il soit utilisable sur PC et sur Macintosh.

«Nous avons choisi de faire tout ce travail à l'interne plutôt que de le sous-traiter, dit Jean-Pierre Servant. Cela nous a demandé un investissement considérable. Mais cela nous confère aussi un savoir-faire unique, que nous pourrions transposer à d'autres produits.»

Québec-Amérique a d'ailleurs en projet un autre dictionnaire visuel, exclusivement consacré aux aliments. Il devrait, lui aussi, être adapté par la suite au support CD-ROM.

RECOMMANDÉES
PAR L'APAT

À CES PRIX-LÀ,

TOUT LE MONDE
DEVRAIT ROULER EN TOYOTA.

TERCEL 1995

10 998\$*



COROLLA 1995

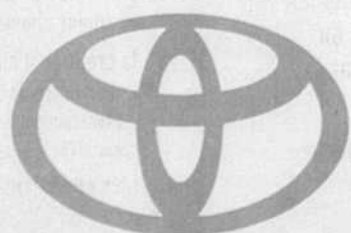
226\$ par mois/
48mois**

CAMRY 1995

326\$ par mois/
48mois**

Photos pour fin d'illustration seulement. Offres valables jusqu'au 28 février 1995. Le nombre de voitures est limité. Voyez votre concessionnaire Toyota pour tous les détails. * Modèle EL55DK-AA. Taxes, transport et préparation en sus. ** Programme de location à long terme Solution Toyota basé sur les modèles Corolla 1995 AE04BM-XA et Camry 1995 SK11EM-AA. Bail de 48 mois avec option d'achat. Pour la Corolla : comptant de 1 200 \$ (taxes en sus). Coût total du bail 12 372 \$. Premier versement de 226,00 \$ + 15,82 \$ (TPS) + 15,72 \$ (TVQ), soit 257,54 \$ et dépôt de sécurité. Pour la Camry : comptant de 2 325 \$ (taxes en sus). Coût total du bail 17 866 \$. Premier versement de 326,00 \$ + 22,82 \$ (TPS) + 22,67 \$ (TVQ), soit 371,49 \$ et dépôt de sécurité. Baux de 24 et 36 mois aussi offerts sur approbation de Toyota Crédit Canada Inc. Montants fixés en fonction d'un maximum de 96 000 km. 7 c par kilomètre supplémentaire pour la Corolla; 10 c pour la Camry. Le concessionnaire peut offrir un bail à prix moindre. Frais de transport et de préparation (600 \$ maximum), d'immatriculation, d'assurance et taxes en sus. † Source : Roulez sans vous faire rouler, le magazine de l'association pour la protection des automobilistes, édition hiver 1995.

Votre concessionnaire



TOYOTA

TU M'ÉPATERAS TOUJOURS!

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE
Toyota Duval
855-2250

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
892-1299

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

COWANSVILLE
Cowansville Toyota
253-8888

CANDIAC
Candiac Toyota
524-6511

CHAMBLY
Chamblly Toyota
528-4334

GRANBY
Estrie Toyota
378-8494

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHÉ
Soreli Lexus Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
582-6962

LAVAL
Chaudière Toyota
687-2634

LAVAL
Venot Lexus Toyota
669-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7214

MAGOG
Toyota Magog
843-9883

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONTREAL
Levis Toyota General
748-7777

MONTREAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTREAL
Chasse Toyota
527-3411

MONTREAL
Toyota Prii IX
329-0909

POINTE-CLAIRE
Farrabee Toyota
694-1510

REPERTIGNY
Repertigny Toyota
581-3540

RICHMOND
Toyota Richmond
826-5923

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Dery Toyota
359-9000

ST-JEROME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LEONARD
St-Leonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota St-Agathe
326-1044

STE-THERESE
Blaisville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Maurice Toyota
539-8393

SHERBROOKE
Rieux Toyota
563-6622

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lavelle
471-4117

TROIS-RIVIERES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Coulard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodend Toyota
761-3444

VICTORIAVILLE
Toyota Victoriaville
758-8235

SOLUTION
TOYOTAGARANTIE 3 ANS
NON KILOMÈTRES
PEA

ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 884-0444

La maîtrise des intangibles

AIDER LE MONDE
MOT À MOTL'autonomie grâce à l'alphabétisation
dans le monde en développementPour renseignements, composer
le 1-800-661-2633

ÉCONOMIE

EN BREF

NORANDA INVESTIT

Mines et exploration Noranda investira 84 millions \$ pour la mise en exploitation en 1998 du gisement Bell Allard, une nouvelle mine de zinc-cuivre située à proximité de ses installations de Matagami dans le Nord-Ouest québécois. Les travaux de construction débuteront dès le printemps de cette année. La production commerciale de cette nouvelle mine est prévue pour l'été de 1998. Au total, la nouvelle mine et les installations de traitement de Matagami emploieront plus de 230 personnes lors de la phase de développement, et plus de 200 lorsqu'elles fonctionneront à un rythme commercial. L'impact économique direct de la division Matagami, une fois Bell Allard complétée, sera d'environ 30 millions \$ par année, la presque totalité étant dépensée dans la région. Exploitée à un rythme journalier de 2000 tonnes de minerai, la mine Bell Allard sera en activité pour une durée de quatre ans et demi.

LES PRIX DE GROS AUX É.-U. AUGMENTENT

Les prix de gros globalement augmenté de 0,3 % (chiffre corrigé des variations saisonnières) en janvier aux États-Unis, par rapport à décembre, et de 0,2 % hors énergie et alimentation, a annoncé hier le département du Travail. Les économistes de Wall Street avaient dit tabler sur des hausses de 0,4 % des prix de gros dans leur ensemble et de 0,4 % également abstraction faite de l'énergie et l'alimentation. La hausse globale de décembre, d'abord annoncée à 0,2 %, a été révisée à 0,4 %, et celle hors alimentation et énergie a été révisée de 0,2 à 0,3 %.

PROFITS POUR REPAP

La papetière Repap a enfin réalisé un profit au quatrième trimestre de 1994, après 16 trimestres déficitaires consécutifs. Il s'agit d'un profit de 12,2 millions \$ ou 10 cents l'action pour les trois mois se terminant le 31 décembre, comparativement à une perte de 88,7 millions \$ ou 1,05 \$ l'action pour la même période un an auparavant. Les ventes pour cette période ont grimpé à 513,6 millions \$.

Échanges commerciaux Chine-Canada d'ici l'an 2000

Pour répondre aux objectifs fixés, il «faudra aller plus vite»

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Dans le cadre d'une série de conférences sur le commerce avec la Chine présentée dans la foulée de la vaste mission fortement publicisée de novembre dernier et dirigée par le chef du gouvernement fédéral, l'ambassadeur de Chine au Canada est venu rappeler hier qu'il reste beaucoup de travail à abattre pour atteindre l'objectif fixé alors par M. Jean Chrétien, celui de quadrupler le volume des échanges commerciaux bilatéraux d'ici l'an 2000.

«À Pékin, déclarait le premier ministre au cours de cette tournée, j'ai lancé aux gens d'affaires chinois et canadiens le défi d'accroître notre commerce bilatéral de façon à ce qu'il passe de 5 milliards \$ en 1994 à 20 milliards \$ d'ici l'an 2000». On avait alors beaucoup insisté sur la signature pendant cette tournée de contrats et d'ententes de principes totalisant 8,6 milliards \$.

En fait, le volume des échanges commerciaux entre le Canada et la Chine fut de 5,5 milliards \$ en 1994, en comparaison de 4,6 milliards \$ l'année précédente. Quelles sont les prévisions pour cette année? M. l'ambassadeur Zhang Yijun répond que cela est difficile à dire, puisqu'il reste plusieurs contrats à négocier. Faut-il rappeler en effet que les ententes de principe ne se traduisent pas nécessairement à court ou à même à moyen terme par des contrats bien concrets générant des revenus.

Le représentant du gouvernement chinois à Ottawa pense cependant que l'objectif de 20 milliards \$ en l'an 2000 peut être atteint. «Nous avons doublé nos échanges commerciaux avec la Corée du Sud en une année», rappelle-t-il. Mais, pour arriver à ce volume de 20 milliards \$, Zhang Yijun ajoute qu'il faudra «aller plus vite». De toute évidence, il veut dire plus vite que maintenant.

Et par genre de contrats pourra-t-on y arriver? Dans le secteur de l'énergie, avec la vente du réacteur nucléaire Candu par exemple, d'équipements hydrauliques, de centrales électriques, etc. Et qu'est-ce que la Chine pourrait offrir de plus au Canada? Différents produits de consommation, comme du textile, des chaussures, des vêtements, etc.

Si les deux gouvernements veulent maintenir un équilibre dans leurs échanges commerciaux, on imagine tout de suite l'impact qu'une hausse du volume de 5 milliards \$ à 20 milliards \$ en cinq ans pourrait avoir ici sur certaines industries qui doivent composer depuis quelques décennies avec l'arrivée sur leurs marchés de concurrents venus de pays en développement.

Traditionnellement, le Canada a surtout vendu à la Chine des matières premières, du blé d'abord, puis d'autres céréales, des fertilisants, des pâtes et



Le premier ministre Jean Chrétien a été accueilli à l'intérieur du Palais des congrès hier par des employés de la minoterie Ogyvie, et à l'extérieur par 1000 employés d'Air Canada.

papers. Mais la vente de produits manufacturés à forte valeur ajoutée augmente. En 1993, l'exportation de produits manufacturés en Chine connaissait une croissance importante pour toucher le plateau de 35 % du total des ventes canadiennes à la Chine. L'an dernier, le pourcentage augmentait à 40 %.

En revanche, la part des ventes canadiennes à la Chine par rapport à celles des autres pays exportateurs n'augmente pas. Les exportations canadiennes n'ont représenté que 1,3 % des importations de la Chine en 1981, 1986 et 1991. Pour 1994, les importations globales de la Chine furent de 236 milliards \$, en hausse de 29 % sur l'année précédente.

Le Japon arrive au premier rang des exportateurs en Chine avec environ 10 % du total; Hong-Kong arrive au second rang, les États-Unis en troisième position, alors que le Canada est 10^e, après l'Union européenne, Taïwan, la Corée du Sud, Singapour, la Russie et l'Australie.

Les échanges commerciaux de 5,5 milliards \$ en 1994 entre le Canada et la Chine sont à peu près égaux. En fait, chacun des deux pays prétend être en léger déficit. Cela dépend de la façon de calculer en tenant compte ou pas de produits par passent par un pays tiers avant d'arriver à destination.

Quoi qu'il en soit, les Chinois donnent nettement l'impression de penser que le Canada pourrait faire mieux. C'est sans doute le message qu'a voulu livrer hier leur représentant dans sa petite intervention toute diplomatique, à l'occasion de

cette conférence tenue à Montréal, sous les auspices de la Chambre de commerce du Canada et du Conseil commercial Canada Chine.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre d'une série de Conférences à Halifax, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver et Montréal. Officiellement, ces réunions visent à «examiner les stratégies quant aux possibilités qu'offre le marché chinois, de revoir les résultats de la mission commerciale et d'accroître la participation des entreprises à la délégation canadienne». En réalité, il s'agissait plutôt d'une journée d'informations destinées à gens qui en savaient peu sur la Chine.

Il y a eu toutefois un court débat sur la tricherie, c'est-à-dire sur la possibilité pour le Canada de tricher comme le font apparemment plusieurs autres pays, en faisant aux pays importateurs des prêts cachés. Colin Russel, celui qu'on appelle «Mr. China» parce qu'il canalise au Secrétariat d'État aux Affaires extérieures toutes les activités et programmes concernant la Chine, a soutenu que le Canada serait perdant «en faisant comme les autres» et que ce serait les contribuables qui en paieraient la note. Il faut plutôt, selon lui, travailler pour faire appliquer les règles internationales de *fair-play*.

Personne n'a présenté un bilan critique de cette mission de novembre. André Desmarais, le fils du Paul et le gendre du premier ministre canadien qui avait été présenté comme l'instigateur de la mission commerciale canadienne en Chine en novembre dernier n'y assistait même pas, puisqu'il est en voyage en Chine!

Mais il y a une astuce dans cette série de conférences, comme on pouvait le lire dans l'invitation faite aux médias. «L'orateur principal de chacune de ces conférences sera le premier ministre de la province hôte, qui était membre de la délégation canadienne, à l'exception de Montréal, où le principal conférencier sera le premier ministre du Canada.» Le premier ministre du Québec fut le seul parmi les premiers ministres provinciaux à ne pas accepter l'invitation de M. Chrétien.

Effectivement, c'est M. Chrétien qui a constitué hier le clou de la journée, en qualité de conférencier au déjeuner de cette réunion sur le thème du commerce avec la Chine. Le premier ministre a bien sûr rappelé «les réussites» de ses voyages en Asie et en Amérique du Sud et montré que la coopération entre entreprises du Québec et de d'autres provinces est possible. Mais, son vrai discours a porté sur autre chose. «Aujourd'hui, a-t-il déclaré, j'aurais aimé me consacrer entièrement à décrire ce que nous allons faire pour promouvoir le commerce international, l'emploi et la croissance. Après tout, il s'agit de la principale préoccupation de tous les Canadiens. Malheureusement, ce n'est pas la priorité de M. Parizeau.»

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
-5,16	-5,49	+6,39	-0,19	-0,40
2020,39	4110,55	3939,07	71,33	376,40

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ Le chômage augmente

Le taux de chômage a grimpé à 9,7 % en janvier, contre 9,6 % le mois précédent. Il s'agissait de la première hausse à ce chapitre depuis août dernier. L'embauche a ralenti, le mois dernier, après avoir connu une forte croissance au cours de la dernière année alors que 467 000 emplois avaient été créés. Les emplois précaires ont augmenté en nombre, en janvier, 25 000 jobs à temps partiel ayant été créés, tandis que 10 000 emplois à plein temps disparaissaient.

■ Hausse de l'emploi

L'indice des offres d'emploi a augmenté, le mois dernier, comparativement à janvier 1994. Il a grimpé de 4 % en Ontario, en janvier, comparativement au mois précédent. Il était en hausse de 2 % au Québec et de 1 % dans les Prairies. L'indice de janvier, à 102, était le même qu'en décembre et novembre, mais représentait une nette amélioration sur les 89 de janvier 1994. L'indice était tombé à 85, en septembre 1993, après avoir atteint un sommet de 215 en mars 1989.

■ Forte baisse du taux d'escompte

Un dollar tonifié a permis à la Banque du Canada de commander une deuxième baisse de son taux d'escompte en autant de semaines. Mardi, le recul a été de 31 points, à 7,92 %.

Création de 600 emplois

Air Canada prend les devants dans l'«open skies»

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Air Canada entend prendre les devants dans l'éventuel, et imminent, «open skies». Dans ce qui prend l'allure d'une première grande saute lancée en direction d'American Airlines, le transporteur a déposé hier une demande pour l'établissement de deux nouvelles lignes sur Chicago et pour la création d'une navette entre Toronto et New York. À l'appui de sa demande, il fait ressortir la création de 600 emplois.

En référence à l'accord de libéralisation des services aériens canado-américains, devant être signé fin février lors de la visite à Ottawa du président Clinton, Air Canada a invité le gouvernement canadien à lui accorder l'homologation nécessaire à l'instauration de deux nouvelles liaisons quotidiennes, soit Ottawa-Chicago et Halifax-Chicago. Le transporteur tente également d'obtenir suffisamment de créneaux d'atterrissage pour inscrire à son horaire sept vols quotidiens de plus entre Toronto et l'aéroport La Guardia afin d'y installer une navette, exploitée 15 fois par jour, qui viendrait en quelques sortes bonifier son service «Rapidair» sur le lucratif triangle Montréal-Ottawa-Montréal.

«Les trois nouveaux services d'Air Canada sont une composante clé de ses plans d'expansion aux États-Unis. Selon ces plans, plus de 600 emplois canadiens occupés par des pilotes, des agents de bord, du personnel au sol et du personnel technique seront créés au cours des 18 prochains mois», peut-on lire dans le communiqué du transporteur. Ces emplois promis s'inscrivent en sus

des 350 agents de bord qui seront recrutés cet été afin de répondre à une augmentation de 18 % de la capacité d'Air Canada sur ses routes internationales, et du rappel graduel de 240 pilotes mis à pied lors de la dernière récession.

A son argumentaire, qu'il voudrait convaincant, Air Canada ajoute que «les créneaux supplémentaires permettront aux transporteurs canadiens d'instaurer de nouveaux services à ces deux aéroports stratégiques où les sociétés américaines dominent actuellement puisqu'elles détiennent la grande majorité de tous les créneaux d'atterrissage. C'est ainsi qu'American Airlines possède 898 créneaux quotidiens à O'Hare (Chicago) tandis qu'Air Canada n'en a que 22. À La Guardia, American Airlines en détient 94, comparativement à 28 pour Air Canada.»

Il n'a pas manqué de rappeler que les compagnies aériennes américaines «transportent déjà les deux tiers des passagers entre le Canada et les États-Unis bien que la plupart ait le Canada comme point d'origine».

Dans la foulée, les employés d'Air Canada n'ont pas manqué de rappeler, également, l'inéquité politique introduite dans la nouvelle politique canadienne sur le transport aérien international. Plus de 1000 d'entre eux ont profité, hier, du passage du premier ministre au Palais des

congrès de Montréal pour manifester pacifiquement et décrier l'exclusion d'Air Canada des routes à forte croissance de Hong-Kong et de la Chine. Confirmant le monopole de Canadien International sur ces lucratifs marchés, Ottawa a ajouté l'injure à l'insulte en accordant à ce dernier la double désignation aux États-Unis sous le parapluie du ciel ouvert. «Nous voulons simplement faire valoir au premier ministre que l'optique du gouvernement de préserver le droit divin de Canadien International sur des lignes transpacifiques de haut rapport est erronée, a déclaré Maurice Goneau, employé d'Air Canada. Il est d'autant plus ironique que cette décision survient juste au moment où M. Chrétien s'implique personnellement dans des missions commerciales dans la région Pacifique. Il dit encourager les entreprises canadiennes à faire davantage affaires avec des pays comme la Chine. Parallèlement, toutefois, il bloque les efforts d'Air Canada pour bâtir de nouveaux liens d'affaires, de commerce et de tourisme avec Hong-Kong et la Chine.»

Un pan complet manque à la nouvelle politique canadienne sur le transport aérien international, un pan conçu pour régler définitivement l'épineux dossier de la désignation multiple qui aurait été retiré en extrême par une intervention politique de M. Chrétien.

Semaine du développement international 1995 • 5-12 février

Pour les 3/4 de l'humanité, la mondialisation, c'est la pauvreté, le chômage, l'exclusion... sans frontières.



Le Canada peut s'engager dans la voie de la solidarité sociale et internationale en choisissant pour son prochain budget, pour sa nouvelle politique étrangère et pour sa réforme des programmes sociaux, de s'inspirer des valeurs du développement humain — et non seulement d'impératifs financiers.

À la veille de l'annonce du budget et d'une nouvelle politique étrangère, le gouvernement canadien se prépare à faire des choix qui auront des répercussions considérables sur sa population et sur celles des pays du Sud (Afrique, Asie, Amérique latine). Au-delà des choix budgétaires, il s'agit d'un choix de société.

La Semaine du développement international est l'occasion de rappeler que nous optons POUR LE MONDE D'ABORD, pour un développement plus humain qui prend en compte les luttes des populations du Sud et du Nord, dont les droits sont menacés par la conjoncture économique actuelle.

Nous optons pour un développement plus humain

- qui garantit aux populations du Sud et du Nord :
- la redistribution équitable de la richesse et du travail
- le respect des droits humains
- la participation des gens aux décisions qui les concernent
- l'égalité entre les hommes et les femmes
- la satisfaction des besoins essentiels (santé, éducation, logement)
- la préservation de l'environnement pour les générations à venir

De façon très concrète, nous proposons pour le prochain budget :

- de réduire les dépenses militaires de 50 % d'ici l'an 2000 et de réaffecter les sommes ainsi dégagées au développement humain ici et au Sud (le budget de la Défense totalise 11,3 milliards de dollars alors que celui de l'aide au développement est de 2,6 milliards; une baisse mondiale des budgets militaires de 3 % suffirait à contrer la pauvreté)
- de restructurer l'aide au développement de façon que 60 % de cette aide soient consacrés au développement humain
- de faire de la création d'emploi le pivot de la relance économique pour notre société (la croissance économique n'implique plus une croissance équivalente de l'emploi depuis 1975)
- d'améliorer les conditions de vie des femmes et de leurs familles
- d'accroître les revenus de l'État canadien par une fiscalité plus juste, mettant à contribution les entreprises et les personnes fortunées (en 1993, 93 000 sociétés rentables n'ont payé aucun impôt et le Canada est le seul pays de l'OCDE à ne pas taxer les fortunes)

Il existe d'autres choix que la mondialisation de la misère !

Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) • Centrale d'enseignement du Québec (CEQ) • Confédération des syndicats nationaux (CSN) • Fédération des femmes du Québec (FFQ) • Solidarité populaire Québec (SPQ)

* Ce texte est tiré d'une déclaration commune des signataires intitulée «Pour un budget sous le signe de la solidarité sociale et internationale». Pour en obtenir copie, contactez l'AQOCI au (514) 597-2288.

La Solidarité

Compagnie d'assurances sur la vie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET SPÉCIALE

PRENEZ AVIS qu'une assemblée générale annuelle et spéciale des membres de La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, sera tenue le jeudi 9 mars 1995 à 14 h 00 au siège de la compagnie, 925, Chemin St-Louis, Québec, aux fins de recevoir et d'approuver les états financiers annuels de la compagnie au 31 décembre 1994, de procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs des comptes de la compagnie, de ratifier les règlements, résolutions et actes adoptés et posés par les administrateurs et officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle et de discuter toutes autres questions pouvant être soumises à l'assemblée.

Donné à Québec ce 11 février 1995

Le secrétaire,
Denis Martel

L'Unique

Compagnie d'assurances générales

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le mercredi 8 mars 1995 à 11 h 00, au siège social de la compagnie, 925 chemin Saint-Louis à Québec, aux fins de recevoir et d'approuver le rapport annuel de la compagnie pour l'exercice financier 1994, d'élire les administrateurs pour l'exercice financier 1995, de choisir les vérificateurs, de ratifier les règlements, résolutions et actes adoptés et posés par les administrateurs et officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle et de discuter toutes autres questions pouvant être soumises à l'assemblée.

Le secrétaire,
Denis Martel
Le 11 février 1995.PETRO-CANADA
AVIS DE DIVIDENDE
DE PETRO-CANADA

À sa réunion du 1^{er} février 1995, le Conseil d'administration de Petro-Canada a déclaré un dividende trimestriel de 5 cents (5 ¢) par action sur les actions ordinaires en circulation de la Société, payable le 1^{er} avril 1995 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 3 mars 1995.

PAR ORDRE DU CONSEIL

R.W. McCaskill
Secrétaire du Conseil
Calgary, le 1^{er} février 1995

ÉCONOMIE



Depuis 1991, une vingtaine de propriétaires de supermarchés exploitant sous la bannière Provigo ne cessent de dénoncer la concurrence que leur livrent les grandes surfaces Maxi et Héritage.

Dans une cause type l'opposant à ses marchands affiliés

Provigo va en appel

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Provigo interjettera appel du jugement rendu contre elle dans le litige, devenue une cause-type, l'opposant à un marchand affilié de Granby. Condamnée à verser 4,6 millions \$ en dommages et intérêts, le géant de l'alimentation estime avoir respecté ses obligations à l'endroit du plaignant et avoir agi de bonne foi.

Dans sa décision la juge Diane Marcelin, de la Cour supérieure, a souligné que «dans le cas sous étude, l'analyse de la preuve nous a convaincus que Provigo avait abusé de ses droits, qu'elle n'a pas toujours été de bonne foi et que les gestes faits à Granby pour favoriser Héritage, au détriment (du marchand concerné), ont directement

causé un préjudice à ce dernier.» Plus loin, Mme Marcelin est revenue à la charge en ajoutant que «le tribunal est d'avis que Provigo a abusé de ses droits que lui accordaient les conventions qui lient les parties et qu'elle a manqué à l'obligation implicite de bonne foi et de loyauté».

Dans son analyse du jugement, Provigo a dégagé plusieurs éléments positifs «qui donnent raison à l'entreprise quant aux mesures prises au cours des dernières années pour faire face à la concurrence accrue des magasins à escompte de grande surface». Et elle revient sur le fait que «le tribunal a clairement indiqué que la décision rendue ne saurait s'appliquer qu'au marchand affilié en cause, la preuve présentée ne pouvant s'étendre à d'autres cas».

Depuis 1991, une vingtaine de propriétaires de supermarchés exploitant sous cette bannière ne cessent de dénoncer la concurrence que leur livrent les grandes surfaces Maxi et Héritage appartenant à leur propre partenaire, Provigo. Ils ont intenté des recours séparés contre l'entreprise, portant sur des réclamations totales d'environ 110 millions \$. Ils espèrent que les principes dégagés par la décision du juge Marcelin dans ce qu'ils appellent une cause-type, traitant de l'abus de droits dans la concurrence faite par Provigo à l'endroit de ses affiliés, «fera réfléchir Provigo et l'incitera à s'asseoir pour négocier à l'amiable une solution à la situation déplorable provoquée par la concurrence planifiée de Héritage et Maxi, ce qu'elle a toujours refusé de faire jusqu'ici».

Les sociétés de Robert Maxwell

Les retraités récupèrent l'essentiel des sommes détournées

Londres (AFP) — Plus de trois ans après la mort mystérieuse de Robert Maxwell, les retraités de ses sociétés ont conclu hier un accord à l'amiable avec les banques qui va leur permettre de récupérer l'essentiel des centaines de millions de livres détournées par le magnat de la presse.

Entériné à Londres, cet accord porte sur 276 millions de livres (427 millions \$ US) et permettra aux retraités de toucher leur pleine pension, a indiqué un porte-parole de la caisse de retraite Maxwell Communication Pension Plan, l'une des cinq concernées avec celle du groupe Mirror.

Il faut en effet ajouter les près de 150 millions déjà récupérés, sans compter les paiements effectués par le gouvernement au titre de la garantie des retraites.

Après un délai de quelque trois mois pour régler les détails juridiques, les retraités vont donc récupérer la quasi-totalité des 440 millions de livres que Robert Maxwell aurait détournés pour tenter de sauver son empire chancelant en les utilisant comme garantie auprès des banques afin d'obtenir de nouveaux prêts.

La banque américaine Lehman Brothers a participé à l'accord, un de ses porte-parole affirmant que les besoins des retraités seront «substantiellement satisfaits».

Cependant, les avocats du fonds de pension du Mirror Group ont refusé hier de donner la liste totale des banques qui ont participé à l'accord, se contentant d'indiquer que restaient en cours les actions contre la BNP en France et contre le Crédit Suisse en Grande-Bretagne, qui porte respectivement sur des sommes de quelque 30 millions de livres et 80 millions.

Cet accord représente l'épilogue principal de la lutte des retraités de l'ancien empire Maxwell, qui ont bataillé sans relâche, multipliant pétitions et manifestations devant le Parlement de Westminster depuis la mort du magnat en novembre 1991, au large des îles Canaries.

L'affaire Maxwell n'en a pas pour autant quitté les bancs du tribunal où doivent bientôt s'asseoir Ian et Kevin Maxwell, deux des fils du magnat qui sont accusés de complicité de détournement de fonds au détriment des sociétés de Robert Maxwell.

Depuis sa mort, son empire a été entièrement démantelé et seul aujourd'hui subsiste le Mirror Group, qui possède notamment le *Daily Mirror*, contrôle *The Independent* et détient des intérêts dans la télévision.

Entériné à Londres, un accord porte sur 427 millions \$ US et permettra aux retraités de toucher leur pleine pension.

MARTINE FORAND

ASSISTANTE À LA RÉALISATION



CETTE FEMME SAIT TOUT VOIT TOUT ET ENTEND TOUT. MAIS ELLE N'EST PAS PARENTE AVEC DIEU

CETTE FEMME TRAVAILLE POUR LE SERVICE DES NOUVELLES DU RÉSEAU TVA. ET ELLE EST PLUTÔT FIÈRE DE FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE QUI A CHOISI DE FAIRE DE LA NOUVELLE VIVANTE, SENSIBLE ET PROCHE DES TÉLÉSPECTATEURS. DE LA NOUVELLE QUI VA DROIT À L'ESSENTIEL. C'EST GRÂCE À DES GENS COMME ELLE, DIRECTS SUR LA NOUVELLE, QUE LES BULLETINS DE NOUVELLES DE TVA SONT LES PLUS REGARDÉS PARTOUT AU QUÉBEC.

DIRECT SUR LA NOUVELLE



AVEZ-vous acheté ces titres aux endroits indiqués.



Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366

ÉCONOMIE

IMMOBILIER

Le taux d'occupation des tours à bureaux n'est plus au fond du baril

Toutes catégories confondues, le taux d'occupation des édifices à bureaux situés à Montréal, et non dans le Grand Montréal, avoisine les 15 %. Un niveau qui reste nettement au-delà du niveau d'équilibre, soit 8 %, mais qui indique tout de même que cette activité économique n'est plus au fond du baril si l'on songe au taux d'occupation qui prévalait il y a un an, soit entre 18 et 20 %.

Cette amélioration de l'immobilier à bureaux est évidemment le reflet du niveau d'absorption enregistré au cours de l'année 1994. Selon les calculs effectués par la firme Devencore, un peu plus de 1 million de pieds carrés situés dans les édifices du centre-ville de Montréal ont été loués.

Si l'on en croit M. Jean Laurin, président de la Devencore, «l'absorption d'environ 1 050 000 pieds carrés durant l'année 1994 est remarquable si l'on compare aux résultats des années 1989 à 1993 où celle-ci avait brusquement chuté. Au plus fort de la récession, le marché affichait une perte réelle du niveau d'occupation. Le niveau d'absorption actuel se situe à celui observé dans les années 80, soit 1,2 million de pieds carrés annuellement».

Du fait que l'absorption a épousé un rythme prononcé au cours de 1994, on trouve moins sur le marché actuel des blocs imposants d'espaces contigus. Et ce, notamment au sein de la dernière génération d'immeubles. On parle évidemment de la tour IBM, de la tour Téléglobe, de la tour Scotia, de la tour McGill, et du centre de commerce mondial.

La diminution observée dans l'inventaire de blocs d'espaces contigus, signale entre autres choses que «les temps sombres de la récession, a poursuivi M. Laurin, semblent terminés et les taux de location devraient commencer à se raffermir».

Au sein de la dernière génération, baptisée «le groupe des 5» par les agents du milieu, le taux d'occupation est de 16 % environ. Il est de 17 % au sein du groupe d'édifices construits entre 1987 et 1992. Au total, le taux d'occupation observé dans la catégorie A est de 12,3 %. Cette moyenne cache notamment le fait que la situation est meilleure dans les propriétés de l'axe McGill qu'ailleurs à Montréal.

Pour revenir au groupe des 5, les spécialistes de la Devencore estiment que s'il y a toujours de vastes espaces disponibles, surtout au sein du 1000 de la Gauchetière, là où l'on trouve notamment la compagnie Téléglobe, et de la Tour IBM, la situation sera vraisemblablement tout à fait différente de ce qu'elle est présentement.

D'après les prévisions de M. Laurin, les promoteurs de ces deux immeubles vont certainement signer des baux importants en 1995. De sorte que le taux du groupe des 5 sera passablement plus bas que ce qui a été observé récemment. D'autant qu'au cours des deux dernières années, environ 843 000 pieds carrés ont été loués au sein de ces propriétés dont 372 000 seulement en 1994. Et alors? Ce groupe a le vent en poupe.

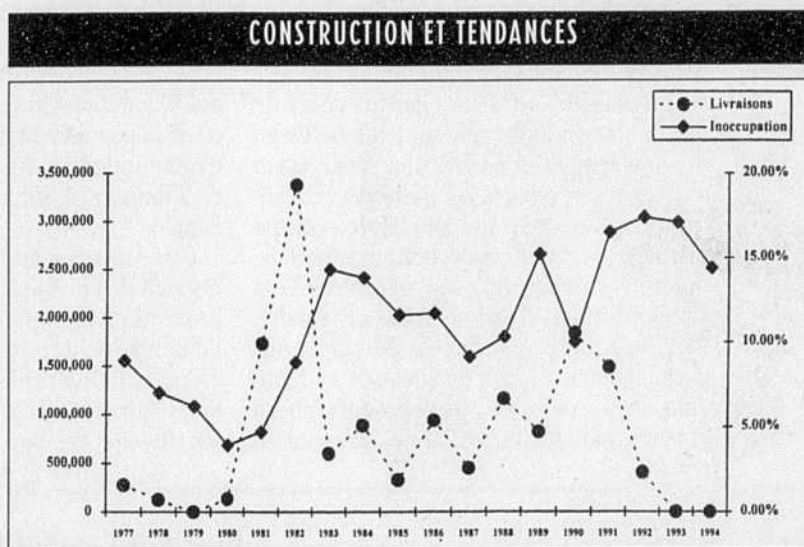
«A toutes fins pratiques, ont signalé les analystes de la Devencore, ces im-

LES BUREAUX À MONTRÉAL				
Superficie totale	Espace inoccupé	Sous-locations	Espace disponible	
	(pi ca)	(pi ca)	(pi ca)	(pi ca)
Catégorie «A»				
Les cinq dernières livraisons	3 115 402	488 420	0	488 420 15,7%
Nouveaux immeubles	7 134 345	1 133 510	67 574	1 201 084 16,8%
(cycle 1987-1992) ¹				
Catégorie «A»	31 314 777	3 533 551	319 437	3 852 988 12,3%
Totale ²				
Catégorie «B» ³	7 474 684	1 743 692	2 150	1 745 842 23,4%
Catégories «A» et «B» combinées	38 789 461	5 277 243	321 587	5 598 830 14,4%

¹ Inclut les cinq dernières livraisons.

² Inclut les nouveaux immeubles et les immeubles moins récents de catégorie «A».

³ La superficie totale a été ajustée en juillet 1994.



meubles afficheront bientôt complet; soit l'indication première d'un retour à des conditions de location stables à travers le marché des espaces de bureaux du centre-ville.

En ce qui concerne maintenant les propriétés inaugurées entre 1987 et 1992, soit 23 au total, il y a actuellement 1,2 million de pieds à louer sur un inventaire totalisant 7 millions de pieds. Autrement dit, le taux d'occupation est de 17 %, soit une amélioration nette sur 1992 alors que ce taux avoisinait les 31 %.

À la faveur des deux derniers exercices, pas moins de 970 000 pieds carrés ont trouvé preneurs dont 843 000 au sein des cinq plus récentes constructions de cet ensemble. Il va sans dire que l'activité fut modérée parmi les 18 autres édifices de ce groupe.

Une analyse plus approfondie du profil distinguant cette génération de propriétés des autres générations indique que «très peu des espaces disponibles peuvent accommoder les besoins de locataires d'envergure». Malgré cet handicap, les gens de la Devencore s'attendent à ce que ces espaces soient loués dans une forte proportion d'ici le terme du présent exercice.

«Les espaces qui demeureront disponibles seront en règle générale de petites à moyennes superficies. Le marché des nouvelles constructions de catégorie A devrait alors atteindre un équilibre jugé satisfaisant».

L'addition de tous les groupes d'immeubles classés dans la catégorie A permet de constater que de 17 % il y a deux ans à peine, le taux d'occupation a retraité jusqu'à 12 % ou 3,8 millions d'espaces à louer. En clair, cela signifie que 1,3 million de pieds ont

été absorbés entre 1992 et 1994.

Cette amélioration est attribuable surtout au fait que bien des locataires ont profité des déboires du monde immobilier, et des aubaines qui s'en sont suivies, pour passer du classe B au classe A. Cela étant, il faut noter qu'au sein des constructions moins récentes de la classe A le niveau d'absorption a été faible, soit 457 000 pieds seulement.

En conséquence, ce sous-groupe va continuer à proposer des aubaines aux locataires de sorte qu'il n'y aura pas cette année de pression à la hausse sur les prix. «Les espaces inoccupés, a précisé M. Laurin, sont encore assez nombreux pour éviter une hausse subite des coûts d'occupation. Propriétaires et locataires négocieront sur une base plus équitable dans l'avenir».

La classe regroupant les édifices qualifiés de B, soit les anciennes constructions, est dans un état lamentable ainsi qu'en témoigne le taux d'occupation de 24 % observé en fin d'année. Cette catégorie doit sa déchéance au «passage» à la classe A d'un contingent imposant de locataires.

«Les immeubles de catégorie B, a signalé M. Laurin, ont beaucoup souffert de la dégringolade des taux de location durant la récession. Les locataires pouvaient améliorer leur situation locative et ce, à des coûts d'occupation équivalents et même, dans certains cas, moindres dans la catégorie A. Le taux d'occupation a alors augmenté de façon dramatique dans ce secteur».

Pour l'année en cours, les experts de la Devencore prévoient le maintien à un niveau élevé du taux d'occupation de la classe B. De fait, les prix des conditions de location seront très négociables en faveur de la clientèle.

CÔTÉ COUR

CÔTÉ JARDIN

Canal Lachine

Tout le plaisir de vivre en ville!

Citadines sur Berges

La piste cyclable, l'eau, la verdure, le calme.
Le marché Atwater, le métro...
l'énergie du centre-ville!

PHASE 2

PISCINE • GARAGE INTÉRIEUR PRIVÉ • FOYER

MAISONS DE VILLE SUR 3 ÉTAGES
199 000 \$ toutes taxes incluses
Toit-terrasse • bureau • 3 salles d'eau
2 ou 3 chambres

MAISONS DE VILLE SUPERPOSÉES
135 000 \$ toutes taxes incluses • 2 chambres
159 000 \$ toutes taxes incluses • 3 chambres

Lun., mar., mer., de 12h à 18h, jeudi sur rendez-vous. Sam., dim., de 12h à 17h.

RÉSIDENCES DE PRESTIGE

985-3322

UN SENS À L'EXPRESSION MAISON PERSONNALISÉE

Situé en bordure du boisé Saraguay, ce projet domiciliaire cité comme lieu privilégié d'excellence vous offre des résidences personnalisées de grand luxe, harmonieusement intégrées à la nature. Au Domaine Forest Saraguay, vous trouverez tranquillité, espace et qualité à partir de 375 000 \$.

REMO Construction inc. 331-8853

BORD DU FLEUVE À MONTRÉAL

Maison spacieuse et élégante. Construction 1991. 14 pièces. Court racketball intégré. Prix demandé: 1 750 000 \$.

Tél.: 640-1001 Fax: 640-6460

LAVAL-SUR-LE-LAC

Résidence avec 14 pièces dont 5 chambres. Sous-sol fini. Garage double. Terrain 67 400 pi. ca. Piscine creusée, Boat House etc... Prix 669 000 \$. Vendeur sérieux.

Gisèle L'Espérance
661-4019 661-5220
Groupe Sutton - Excellence Enr.
Courtier Immobilier Agréé

UPPER WESTMOUNT

Vue sur la ville. Pour vente, location ou échange. Magnifique propriété de 10 000 pi. ca., rénovée et restaurée. Mise en vedette récemment dans DécorMag. Terrain de 28 000 pi. ca.. Petit Pavillon et entrée de service, garage 4 places, stationnement 5 places. Pour plus de renseignements:

SVP Fax maintenant 482-2216 ou Tél. Lundi après 17h00 482-5922

DOMAINE À MASCOUCHE

- Unique au Québec, offrant 6 635 520 pi. ca.
- Ferme pour l'élevage de chevaux de compétition.
- Écurie avec 18 stalles + laboratoire.
- Bachelors pour employés.
- Résidence principale toute en pierre et entièrement rénovée par designer.
- Confort, luxe et qualité même dans l'équipement.

Gisèle L'Espérance
661-4019 661-5220
Groupe Sutton - Excellence Enr.
Courtier Immobilier Agréé

OUTREMONT EN HAUT

Somptueuse résidence en pierre de taille entièrement restaurée, 18 000 p.c., «Coach House». En pleine nature dans secteur prestigieux.

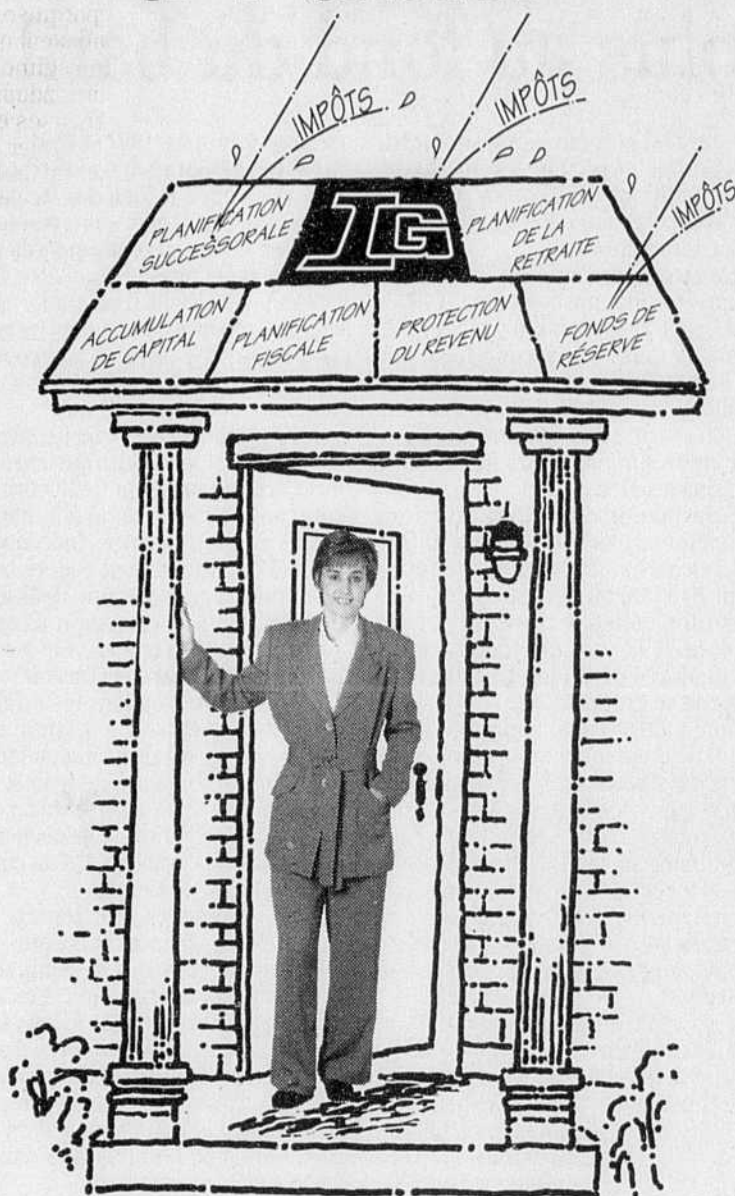
Michèle Asselin 279-9803
Lucile Mercier 279-9404
Royal LePage, courtier immobilier agréé

SAINT-LAMBERT

Magnifique cottage, terrain de 11,000 pi. ca., 13 pièces, 4 + 1 ch.c., 3 s/bains, 2 foyers, planchers bois franc, bureau. Grande terrasse et piscine creusée. Idéal pour famille recherchant espace et confort à prix raisonnable. Visite sur rendez-vous.

Propriétaire: 672-4072 (soir et fin de sem.)

«Grâce à Investors, je me sens à l'abri.»



«Avant de discuter de finances avec Investors, j'avais des REER à gauche et à droite, des obligations d'épargne de toutes les couleurs et je perdais un temps et un argent fous à courir d'une institution à l'autre. Maintenant, avec le service de planification financière d'Investors, je sais vraiment où je m'en vais.»

— Sylvie Bernier

Acheter des REER, c'est bien mais il y a encore mieux! Pour économiser le maximum d'impôt dès maintenant et dans les années à venir, il n'y a rien de mieux que d'appliquer une stratégie financière globale dès aujourd'hui. Le plus tôt vous discuterez de votre situation financière avec un représentant d'Investors sera le mieux. Pour obtenir plus de renseignements et pour connaître le bureau Investors le plus près de chez vous, composez sans tarder le numéro de téléphone ci-dessous.

IG Groupe Investors
Une société de la Corporation Financière Power
LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE

Faites dès aujourd'hui le téléphone le plus payant de votre vie!

1 800 644-7707

LE DEVOIR REER

DOSSIER SPÉCIAL

La notion de «60 000 \$» à l'ordre du jour, dans l'ombre de la Confédération-Vie

La débâcle dans l'industrie des fiducies et son débordement sur le monde de l'assurance, personnifiés respectivement par la déconvenue du Trust Royal et par la faillite de la Confédération-Vie, a ramené dans l'actualité cette notion du «60 000 \$», notion de la sécurité du capital en cas d'insolvabilité de l'institution financière.

«C'est incroyable le nombre de personnes qui, cette année, répartissent leurs avoirs selon les normes d'indemnisation», a résumé Pierre Novak, vice-président de Gestion de placement Trimark. «Les agents d'assurances nous disent qu'il est fréquent de voir des acheteurs de police d'assurance-vie de 1 million \$ demander un fractionnement par cinq. Cette illustration est représentative. S'ils sont à ce point inquiets pour leur assurance-vie, imaginez leurs préoccupations lorsque vient le temps de parler de REER!», a-t-il ajouté.

Dans leur publicité, les institutions, les compagnies d'assurances surtout, n'hésitent pas à vanter leur santé financière et à faire ressortir leurs excellentes cotes de crédit, question de reléguer les faillites au rang des erreurs de parcours. Avec raison d'ailleurs car, malgré les déboires rencontrés dans le secteur immobilier, le système financier canadien est reconnu mondialement pour sa solidité. Mais l'ombre de la Confédération-Vie et celle, à peine pâlie, des Coopérants, continuent de planer sur la campagne-REER et de soulever le doute dans un secteur d'activité reposant d'abord et avant tout sur la confiance. «Nous pou-

vons remarquer cette insistance pour la sécurité dans les diverses publicités. Mais cette préoccupation n'est pas strictement l'apanage des compagnies d'assurances. Elle vaut pour l'ensemble des institutions financières», a renchéri Chantal Samuel, porte-parole de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

À la fin de 1993, les compagnies d'assurances retenaient 35 des 177 milliards \$ engagés par les Canadiens dans un REER, soit 20 % du marché, bonnes troisièmes dans une liste dominée par les banques (34 % du marché), suivies par les fonds d'investissement (23 %). Et dans la conjoncture actuelle, dominée par des taux d'intérêt élevés, elles entendent disputer à leur part de marché sur le terrain des dépôts à terme et des CPG.

Dans cette recherche de sécurité, les épargnants s'en remettent implicitement aux tampons, aux soupapes mises en place pour parer aux imprévus. Et si l'on fait exception des ratés observés dans le dossier des Coopérants, une déconfiture qui tait pour la première fois l'efficacité du fonds d'indemnisation des assureurs, l'expérience a démontré que ces soupapes fonctionnent.

Ces soupapes prennent la forme de trois organismes distincts et viennent assurer la protection des épargnants. La Société de l'assurance-dépôts du Canada (SADC) étend son aile protectrice sur les institutions bancaires et les sociétés de fiducie à charte fédérale. Son homologue provincial,

la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, joue le même rôle pour les institutions qui recueillent des dépôts au Québec, à l'exception des banques à charte fédérale. Ces deux organismes sont des créatures d'État qui protègent les épargnes jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par institution. Compte d'épargne, compte-chèques, dépôts à terme et CPG à échéance de cinq ans ou moins, REER, fonds enregistrés de revenu de retraite et dépôt en fiducie au nom d'un tiers entrent dans la définition des dépôts assurés. Sont exclus les comptes en devises étrangères. Il est à noter que, contrairement aux succursales bancaires, chaque caisse populaire est considérée comme une entité ou une institution distincte.

Dans le domaine de l'assurance de personnes, les institutions ont mis sur pied leur propre structure: la Société d'indemnisation pour les assurances de personnes. La SIAP couvre les titulaires de police jusqu'à 200 000 \$ pour l'assurance-vie, 60 000 \$ pour les REER, 60 000 \$ également pour l'épargne non enregistrée, 60 000 \$ pour l'assurance-maladie et 2000 \$ pour les rentes mensuelles.

Chez les courtiers en valeurs mobilières, enfin, l'on s'est doté du Fonds de protection de l'investisseur canadien pour protéger la clientèle contre l'insolvabilité de l'un de leurs membres. Lorsque le fonds est appelé à la rescousse, il offre une couverture de 500 000 \$ par compte, plus 500 000 \$ additionnels pour l'épargne enregistrée.

Quant aux fonds communs d'investissement autonomes, le problème de l'insolvabilité ne se pose pas, les sommes recueillies étant conservées en fidéicommiss, sous la responsabilité fiduciaire d'un tiers.

Rejetant l'avis du comité sénatorial

Ottawa renonce à modifier l'assurance-dépôt

GORD MCINTOSH
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral laissera intacte la protection offerte aux épargnants par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

Ce faisant, Ottawa a rejeté jeudi l'avis du comité du Sénat sur les banques et celui de ses propres bureaucrates. Tant le comité sénatorial que John Palmer, surintendant des institutions financières, souhaitaient que l'assurance-dépôts soit repensée de façon à ce que les consommateurs prennent à leur charge une part de l'assurance, sur le modèle des franchises comprises dans les polices d'assurance-automobile.

En vertu des garanties de protection des dépôts actuellement en vi-

gueur, les Canadiens peuvent toucher de l'assurance sur le plein montant de leurs économies, jusqu'à concurrence de 60 000 \$.

Le comité de la Chambre haute avait suggéré que la pleine couverture des épargnes soit limitée à 30 000 \$, avec une franchise de 10 % sur la tranche suivante de 35 000 \$.

M. Palmer avait avancé, l'automne dernier devant le comité du Sénat, l'argument que les consommateurs feraient preuve de plus de discrimination en choisissant l'institution où ils déposeraient leur argent, s'ils avaient devoir assumer une part de responsabilité en cas d'insolvabilité (de l'institution). Cela injecterait une dose de discipline dans le marché, avait-il fait valoir. Mais le secrétaire d'État, Doug Peters, chargé de la réglementation financière, a déclaré que la notion de «coassurance» im-

posait une trop lourde responsabilité au consommateur.

«Un petit consommateur serait-il réellement en mesure d'évaluer la solidité de l'institution financière?», demandait M. Peters au cours d'une entrevue, en ajoutant qu'il n'en était «pas convaincu».

L'industrie bancaire, qui préconisait depuis des années la coassurance, était très déçue. «Nous jugeons que le moment était propice (...) il y avait une vague d'appuis, mais ils n'en ont pas profité pour bouger», a déploré Anne Riley, directrice des institutions financières pour l'Association canadienne des banquiers.

Par ailleurs, Ottawa a accepté, comme le suggérait le comité du Sénat sur les finances, d'accorder plus de pouvoir au Bureau du surintendant des institutions financières,

pour qu'il puisse intervenir plus tôt pour restaurer la santé financière d'une institution connaissant des problèmes, au lieu de devoir attendre qu'elle devienne insolvable, a dit M. Peters. Il a dit ne pas savoir si cela aurait pu changer quoi que ce soit à l'effondrement, en août dernier, de la Confédération-Vie. Mais cela aura probablement un impact à l'avenir, a-t-il assuré.

M. Peters reconnaît aussi, comme le comité du Sénat, que les détenteurs de polices d'assurance-vie et de rentes viagères ont une protection insuffisante. Les clients de l'industrie de l'assurance sont actuellement couverts par un fonds de l'industrie, la Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (SIAP), qui serait remplacé par une commission de protection des détenteurs de police.

Vous avez décidé d'investir à l'étranger?

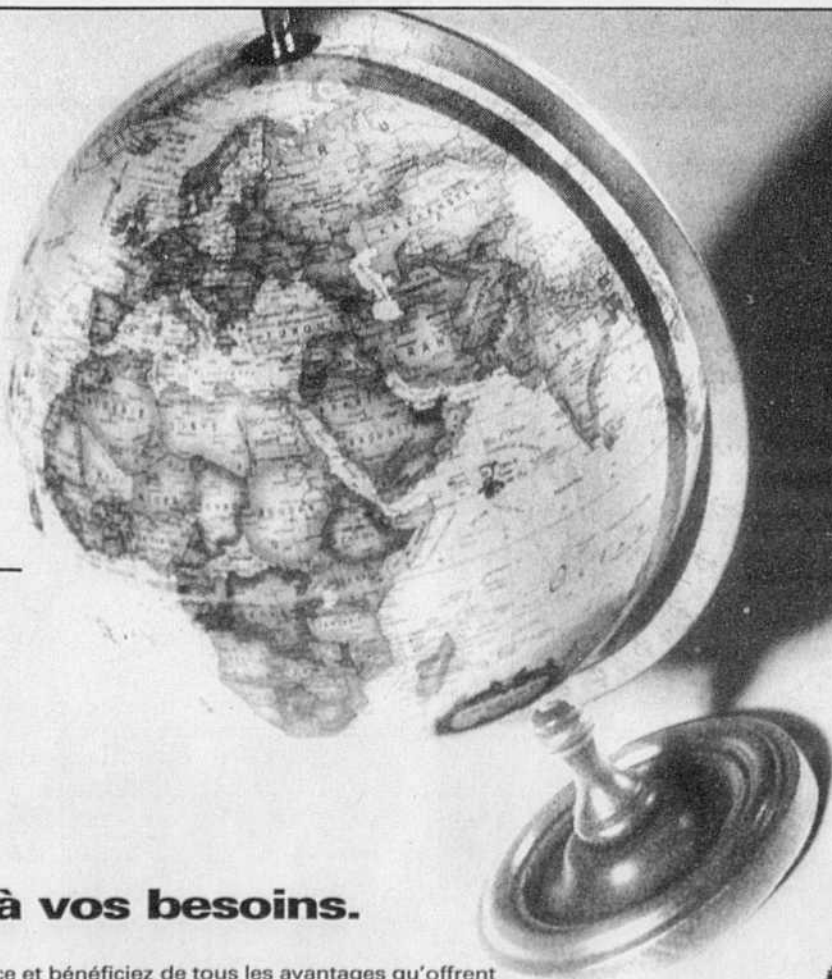
Voici notre sphère d'activité.

Spectrum Bullock :
parce que nous ne sommes pas étrangers à vos besoins.

En fait, nous croyons qu'en diversifiant votre portefeuille, vous éloignez les risques tout en vous rapprochant de votre ultime objectif : maximiser le rendement de vos capitaux. Voilà pourquoi nos fonds de placement à l'étranger, admissibles jusqu'à 20 % au REER, représentent la voie toute tracée pour l'investisseur désireux d'élargir ses horizons sans pour autant partir à l'aventure. Cette ligne de pensée nous a d'ailleurs conduits à désigner quelques-unes des meilleures sociétés de gestion de placements afin d'administrer ces fonds. Ainsi, en plus de profiter d'une gestion exceptionnelle de portefeuille, vous participez à l'évolution des

économies à forte croissance et bénéficiez de tous les avantages qu'offrent les opérations de couverture sur les devises. Partez dès aujourd'hui à la conquête des marchés mondiaux. Nous vous aiderons à gagner du terrain sur le plan financier... sans jamais perdre la boussole! Pour plus d'informations, communiquez dès aujourd'hui avec votre courtier ou votre conseiller en placements. Si vous désirez obtenir une de nos brochures, appelez Spectrum Bullock au 1 800 363-0414, ou encore faites-en la demande par télécopieur en composant le 1 800 539-5421.

Des renseignements importants sur nos fonds de placement à l'étranger sont contenus dans nos prospectus simplifiés. Vous pouvez vous en procurer des exemplaires auprès d'un représentant en épargne collective. Lisez-les attentivement avant d'effectuer des placements. La valeur des parts et le rendement des placements peuvent fluctuer.



FONDS DE PLACEMENT
Spectrum Bullock

• REER •

Pétrolières et minières

Ottawa tarde à mettre fin à une échappatoire fiscale

JOËL BELLAVANCE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Malgré les avertissements du vérificateur général, Ottawa n'a toujours pas colmaté une échappatoire fiscale qui a permis jusqu'ici à des compagnies pétrolières et minières d'empocher quelque 1,2 milliard \$ en remboursements d'impôt.

Un projet de règlement devant corriger cette brèche a été déposé aux Communes par l'ancien ministre conservateur des Finances, Don Mazankowski, en juillet 1992, mais il n'a toujours pas été promulgué, a appris la Presse Canadienne.

«Il s'agit d'une question complexe. Il a fallu attendre les commentaires des gens et faire quelques amendements. Mais nous en sommes aux dernières étapes», a déclaré un porte-parole du ministère du Revenu, Bob Beith.

Le vérificateur général, Denis Desautels, a déploré hier la lenteur du gouvernement fédéral à passer aux actes dans ce dossier.

«Il est important d'arrêter ce genre d'hémorragie le plus rapidement possible», a-t-il opiné.

Dans son rapport portant sur l'exercice financier de 1992-93, M. Desautels avait fustigé Ottawa de n'avoir pas encore corrigé cette situation. Il soutenait que «si le gouvernement avait agi rapidement pour préciser les règlements, le montant des impôts perdus et en jeu aurait pu être inférieur au montant estimatif de 1,2 milliard \$».

Cette somme n'a pas encore été payée aux sociétés pétrolières et minières, mais des chèques leur seront «prochainement» envoyés, a précisé M. Beith.

Longue bataille juridique

Le gouvernement fédéral, qui est au courant de cette échappatoire fiscale depuis 1979, est obligé de remettre cette importante somme à diverses compagnies à la suite d'une longue bataille juridique portant sur l'interprétation d'un règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Adopté en 1974 par le gouvernement libéral de Pierre Trudeau, ce règlement devait compenser les compagnies pour la non-déductibilité des revenus provenant de la production et de la transformation du pétrole, du gaz et de ressources naturelles.

En principe, Ottawa voulait que



PHOTO ARCHIVES

Le vérificateur général, Denis Desautels: «Il est important d'arrêter ce genre d'hémorragie le plus rapidement possible»

les compagnies qui bénéficieraient de cette disposition fassent une distinction entre leur revenu de production et leurs autres revenus dans le calcul des «bénéfices relatifs aux ressources».

Mais la compagnie Gulf Canada a contesté cette interprétation d'Ottawa devant les tribunaux et a eu gain de cause. Cette compagnie a soutenu qu'un contribuable pouvait déduire ses dépenses de recherche scientifique et certaines déductions pour amortissement dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, mais qu'il n'avait pas à déduire ces dépenses dans le calcul de ses bénéfices relatifs aux ressources.

Résultat: le gouvernement fédéral doit verser en tout 636 millions \$ en remboursements d'impôt et en intérêt à certaines compagnies pétrolières et minières et une autre somme de 538 millions \$ en frais divers pour les années d'imposition allant de 1974 à 1992.

Bien qu'Ottawa tarde à agir dans ce dossier, ces compagnies ne devraient pas empocher d'autres remboursements d'impôt, selon Bob Beith, porte-parole du ministère du Revenu.

«Le règlement qui a été rendu public en juillet 1992 sera rétroactif à cette date une fois qu'il aura été promulgué. Nous nous attendons à ce que le règlement empêche d'autres remboursements», a-t-il indiqué.

La moitié des travailleurs québécois cotisent à un régime complémentaire de retraite

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La moitié seulement des travailleurs salariés québécois cotisent à un régime complémentaire de retraite. Cette proportion tombe sous les 10 % lorsque l'on fait la distinction entre les employés des secteurs public et privé, et à 5 % seulement si l'on ne retient que les travailleurs oeuvrant au sein d'une PME. Or sans régime complémentaire, le travailleur devra s'asseoir à un niveau de vie amputé de beaucoup une fois la retraite venue.

Car si l'on accepte qu'il faut obtenir 70 % de son revenu d'emploi pour maintenir son niveau de vie à la retraite, les régimes publics de pension à eux seuls ne sauront suffire à la tâche. Pour recevoir un revenu à la retraite de 14 000 \$, équivalant à un revenu d'emploi de 20 000 \$, la personne ne se fiant qu'aux régimes publics pour subvenir à ses besoins verra son niveau de vie fondre de 32 %. Le niveau de vie sera réduit de moitié pour un retraité

désirant conserver l'équivalent d'un revenu d'emploi de 40 000 \$ mais ne comblant ses besoins uniquement à partir des régimes publics. Cette érosion passe à 69 % lorsqu'un revenu correspondant à 60 000 \$ est considéré.

Les versements de la Régie des rentes du Québec et la pension de sécurité de vieillesse ne suffisent pas.

Or, à peine 52 % des travailleurs salariés québécois cotisent, en 1991, à un régime complémentaire de retraite, une proportion inchangée en 10 ans. Les autres n'ont aucun régime de pension en milieu de travail. L'essor des REER collectifs observé au cours des dernières années se nourrit donc de cette carence évidente.

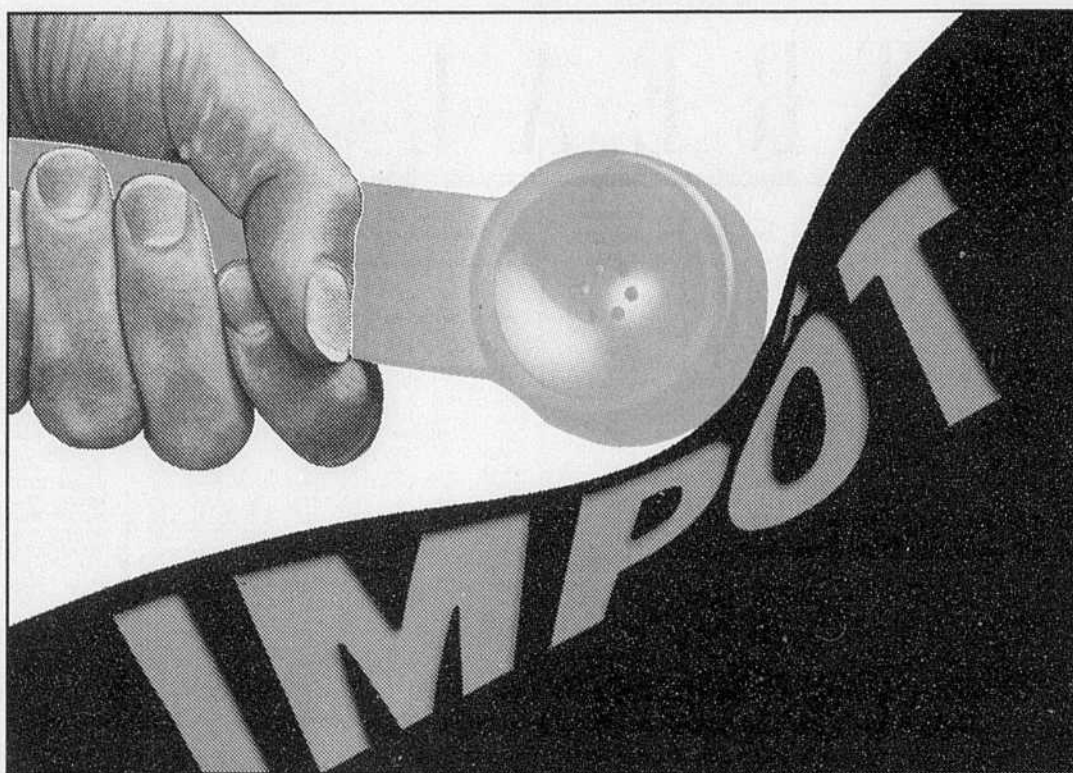
Le REER collectif a ceci d'avantageux pour l'employeur qu'il est moins coûteux à administrer qu'un régime traditionnel. L'adhésion des employés se fait sur une base volontaire et l'employeur est également libre d'y contribuer. Mais s'il décide de cotiser au REER de ses employés

cette contribution, contrairement aux régimes privés de pension, viendra s'ajouter à la masse salariale, augmentant d'autant les déboursés au chapitre des différents programmes sociaux. Le coût additionnel, évalué à quelque 0,3 % de la masse salariale, n'est toutefois pas suffisant pour venir effacer l'économie de frais de gestion et d'administration.

La Régie des rentes du Québec a proposé, l'an dernier, une formule alternative: le régime de retraite simplifié. Cet instrument d'épargne-retraite est proposé aux employeurs qui souhaitent que les coûts liés au fonctionnement d'un régime privé soit peu élevés, que les responsabilités administratives à assumer soient peu nombreuses et que l'instrument soit simple et facile à expliquer. Légèrement plus honoreux à administrer qu'un REER collectif, le régime simplifié a, en revanche, ceci de compensateur que les cotisations versées par l'employeur n'entraînent pas de taxes salariales additionnelles.

LE SEUL REER
qui vous permet d'économiser

2 fois plus d'impôt...

en plus de créer et maintenir des milliers
d'emplois au Québec.DONNEZ UN COUP DE TÉLÉPHONE
1 800 567-FONDS

1 800 567-3663

À Montréal: (514) 383-FONDS

OUEST DE MONTRÉAL

Place Kirkland
2758, boulevard Saint-CharlesNOUVEL
EMPLACEMENT

MONTRÉAL

Édifice FTQ-Fonds de solidarité
8717, rue Berri
Métro Crémazie

EST DE MONTRÉAL

Centre commercial Champlain
7770, rue Sherbrooke Est
Métro Honoré-BeaugrandNOUVEL
EMPLACEMENT

RIVE-SUD - BROSSARD

Centre commercial Taschereau
6400, boulevard Taschereau
2^e étageNOUVEL
EMPLACEMENT

CENTRE VILLE DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal Boutiques
1455, rue Peel, 4^e Niveau
Métro Peel

LAVAL

2506, boulevard Daniel-Johnson
(face au Carrefour Laval)NOUVEL
EMPLACEMENTLE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)La solution
anti-ulcères.

Si vous vous attendez à une performance exceptionnelle de votre REER mais ne tenez pas à vérifier si c'est le cas tous les jours dans les journaux, Investors Digest a la réponse: «des fonds comme le Fonds Trimark canadien ont produit un excellent rendement à long terme... et les titulaires de parts n'ont pas eu à prendre de médicaments pour les ulcères.»

Rendement du FONDS TRIMARK au 31 décembre 1994

14,9%	25,0%	17,7%	16,9%
1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS

Rendement du FONDS TRIMARK CANADIEN au 31 décembre 1994

2,5%	14,6%	9,7%	12,6%
1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS

Des questions sur les Fonds mutuels
REER Trimark? Communiquez avec:FONDS MUTUELS
TRIMARK
MELUX PLACER
POUR PERFORMER.

LES

PLANIFICATIONS PLUS
M.V. INC.

Courtier en épargne collective et en contrats d'investissements

249, St-Jacques, bureau 200, Montréal, H2Y 1M6 842-0121

AIDER LE MONDE
MOT À MOT

CODE appuie des projets d'alphabétisation et d'éducation dans les pays en développement. Cette année encore, des élèves de partout au Canada participeront au Projet Amour en envoyant des fournitures scolaires aux enfants d'Afrique et des Antilles.

J'AIMERAIS PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LES
PROGRAMMES DE CODE.Nom _____
Adresse _____

ADRESSE DE RETOUR: CODE, 321 rue Chapel, Ottawa
(Ontario) Canada, K1N 7Z9. Télécopieur: (613) 939-7435
Téléphone: 1-800-661-2633



D A I R E

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1), la loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, c.75) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, «camionnage local, intraprovincial», camionnage en vrac, maritime, ferroviaire, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

Q95-00322-3
AUTOBUS DE L'OR BLANC INC.
434, 4ième Rue Ouest
Thetford Mines (Québec)
G6G 5A8
PROCUREUR: BOLDUC & BOLDUC
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Gilbert, Robert
(AUTOBUS GILBERT ENRG)
643, 9e Rue Ouest
Thetford Mines (Québec)
G6G 5K2
PREMIÈREMENT:
TRANSFERT TOTAL DE PERMIS
TRANSPORT INTERURBAIN
0-Q-000207-003A
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
De Thetford Mines à Sherbrooke
PARCOURS: Disponible au bureau de la C.T.Q.
HORAIRE ET FRÉQUENCE:
Selon l'horaire déposé au bureau de la C.T.Q.

CLIENTÈLE: Public en général
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
Le titulaire a le droit de desservir les municipalités situées sur son parcours, sauf: - Pas de service local de Thetford Mines à Disraeli incluant les municipalités intermédiaires
- Pas de service local de Sherbrooke à East-Angus incluant les municipalités intermédiaires
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
TRANSPORT INTERURBAIN
0-Q-000207-006A
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
De Thetford Mines à Sherbrooke
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Selon l'horaire déposé au bureau de la C.T.Q.
PARCOURS: Disponible au bureau de la C.T.Q.
CLIENTÈLE: Public en général
CONDITIONS ET RESTRICTIONS:
1) Pas de service local sur le territoire de la Corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke.
2) Ce permis sera exploité uniquement en conjonction avec le permis 0-Q-000207-003A.
3) Ce permis ne peut être renouvelé, transféré ou maintenu indépendamment du permis 0-Q-000207-003A.

DATE DE FIN: 29 avril 1998
TRANSPORT INTERURBAIN
0-Q-000207-007A
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S):
De Sherbrooke à East Angus
HORAIRE ET FRÉQUENCE:
Disponible au bureau de la C.T.Q.
PARCOURS: Disponible au bureau de la C.T.Q.
CLIENTÈLE: Public en général
CONDITIONS(S) ET RESTRICTION(S):
Pas de service local sur le territoire de la corporation métropolitaine de transport de Sherbrooke
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
DATE DE FIN: 29 avril 1998
DÉLAI DE DÉPÔT:
TRANSFERT PARTIEL DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
0-Q-000207-005B
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S): Zone 7
Sherbrooke, Weedon Centre, Weedon, Saint-Joseph-de-Coleraine, Saint-Gérard, Marblenton, Garthby, East Angus, Dudswell, Black Lake, Bishopton, Beaulac, Ascot Corner, Disraeli (ville), Disraeli (paroisse)
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Q95-00371-6
AUTOBUS GALLAND LTÉE
3874, chemin du Souvenir
Laval (Québec)
H7V 1Y4
PROCUREUR: LAFLEUR, BROWN & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Saint-Jérôme, Saint-Antoine, Mirabel, Saint-Colomban, Bellefeuille, Lafontaine, Sainte-Sophie
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A7
DURÉE: 5 ans

Q95-00312-4
INTERCAR CÔTE-NORD INC.
5675, des Tournelles
Québec (Québec)
G2J 1P7
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD (avocats)
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABBONNEMENT
TERRITOIRE: De Forestville, Saint-Paul-du-Nord, Sault-au-Mouton, Les Escoumins, Grandes-Bergeronnes, Tadoussac, Baie-Sainte-Catherine, Saint-Siméon et Saint-Fidèle toponyme de la municipalité de Saint-Fidèle-de-Mont-Murray à Centre de ski Mont Grand Fonds situé dans la municipalité Rivière-Malbaie
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Tous les samedis et dimanches entre le 1 décembre et le 1 avril
PARCOURS: Ne s'applique pas
CLIENTÈLE: Skieurs
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A4, A5 ET A6
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1) Aucun service n'est offert les 25 décembre et 1er janvier lorsque ces dates coïncident soit avec un samedi soit avec un dimanche.
2) La détentrice est autorisée à débuter et terminer son service à Les Escoumins si, 12 heures avec le départ, moins de 10 personnes provenant de Forestville, Saint-Paul-du-Nord et Sault-au-Mouton, ont réservé une place à bord du véhicule.
DURÉE: 5 ans à compter de la décision.

AUTOBUS

AVIS PROPRIO MOTU

Consulter texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

Q95-00310-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
LES AUTOBUS DESHAIES LTÉE
1325, Montée Masson
Laval (Québec)
H7E 4P2
MODIFICATION DU PERMIS 6-Q-000003-009D SUITE À UNE FUSION DE MUNICIPALITÉS. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

Q95-00311-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
TRANSPORT MARCEL LEMAY INC.
5336, ave du Maréchal Joffe
Charny (Québec)
G6X 3C7
MODIFICATION DU PERMIS 3-Q-000634-006A SUITE À UNE FUSION DE MUNICIPALITÉS. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

Q95-00314-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
TRANSPORT LA CHAUDIÈRE INC.
5336, ave du Maréchal Joffe
Charny (Québec)
G6X 3C7
MODIFICATION DU PERMIS 3-Q-000477-005A SUITE À UNE FUSION DE MUNICIPALITÉS. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

Q95-00315-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
AUTOCAR DES CHUTES INC.
992, chemin Olivier
Bernières-Saint-Nicolas (Québec)
G7A 2M9
MODIFICATION DES PERMIS 6-Q-000938-001A ET 6-Q-000938-002A SUITE À UNE FUSION DE MUNICIPALITÉS. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

Q95-00320-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
LA TOURNÉE DU QUÉBEC INC.
133, Bellevue
Bernières-Saint-Nicolas (Québec)
G0S 2Z0
MODIFICATION, SUSPENSION OU RÉVOCATION DES PERMIS 7-Q-000770-001A ET 7-Q-000770-002C SUITE À DES CONTRAVENTIONS POUR INFRACTIONS COMMISSÉS AUX LOI ET RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX PERMIS DÉTENU. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

Q95-00334-4
Boyadjian, Andon
135, rue Donck
Laval (Québec)
H7N 4E8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
CLAUDE BOIVIN TRANSPORT INC.
1648, rue Trépanier
Laval (Québec)
H7W 3G7
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-215897-002A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A08 Laval

Q95-00338-5
Buonanno, Franco
1158, boul. Lesage
Laval (Québec)
H7E 4S4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Mercier, Yves
276, Saint-Jacques Ouest
Suite 926
Montréal (Québec)
H2Y 1N3
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-215100-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A05 Est de Montréal

Q95-00351-8
Comtois, Jacques
2216, rue Auclair
Laval (Québec)
H7E 2W1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Moore, Gilles J.
6512 Louis Dupire
Montréal (Québec)
H1M 1A6
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-212198-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

Q95-00354-2
Vladovsky, Yevgueny
5002, Cavendish
Montréal (Québec)
H4V 2R3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Moradian, Masoud
6000, Boul. Cavendish, App. 201
Côte-Saint-Luc (Québec)
H4W 2Y2
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-215888-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

Q95-00362-5
Markovich, Thimor
801, rue Michel-Peltier
Boucherville (Québec)
J4B 3X8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Del Santo, François
13171, rue Victoria
Montréal (Québec)
H1A 1M9
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-214106-002A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A05 Est de Montréal

Q95-00382-3
St-Fort, Jean Frantz
430, de Pontivy
Laval (Québec)
H7N 4A8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pierre-Louis, Joseph Suboine
9027 A, rue Jarny
Saint-Léonard (Québec)
H1R 2L2
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-210508-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

Q95-00384-9
Ghaby, Robert

111, rue Bruce, App. 203
Kirkland (Québec)
H9H 4B7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Maldjian, Garabed
240, rue Spring Garden
Dollard-des-Ormeaux (Québec)
H9B 1S6
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-205286-006A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A12 Ouest de Montréal

Q95-00386-4
Moise, Carmel
5172, François Premier
Saint-Léonard (Québec)
H1R 1E5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dib, Felimon
967, rue Germaine-Guevremont
Montréal (Québec)
H4N 3E4
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-215967-002A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

Q95-00387-2
Falaise, Jean-Robert
8545, Boul. Viau
Saint-Léonard (Québec)
H1R 2T8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Hennequin, Michel
11447 Hôtel de Ville
Montréal-Nord (Québec)
H1H 3V1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-204563-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A05 Est de Montréal

Q95-00388-0
Gauthier, Martine
318, rue Princesse
Lachute (Québec)
J8H 3H1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Berniquez, Royal
105, rue Corbeil
Lachute (Québec)
J8H 2Z6
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-212055-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A07 Lachute

Q95-00390-6
Boisvert, Adrien
(Adrien Boisvert Taxi Enr.)
1210, Chemin St-Rock
Saint-Elie-d'Orford (Québec)
J0B 2S0
PROCUREUR: Me Gaétan Bellefeuille
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Roy, Bertrand
149, Eymard
Sherbrooke (Québec)
J1E 1W1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-204340-002A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A43 Sherbrooke

Q95-00396-3
L'AMICAL MÉTRO INC.
229, Bellechasse
Montréal (Québec)
H2S 1W5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lagrippio, Peter
10730 J.J. Gagnier
Montréal (Québec)
H2B 3A5
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-202122-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

Q95-00401-1
Najem, Maurice
7340, boul. Lacordaire, App. 4
Saint-Léonard (Québec)
H1S 2A4
PROCUREUR: Me Robert Beaulieu
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Beddawi, Suzanne
8375, Bloomfield
Montréal (Québec)
H3N 2J1
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-216331-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

Q95-00404-5
Khrouya, Lahcen
(Lahcen Khrouya Enr.)
504 boul. Olympique
Pincourt (Québec)
J7V 6N6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Najih, Jamila
(Jamila Najih Khrouya Enr.)
504 Olympique
Pincourt (Québec)
J7V 6N6
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-215301-001A
CATEGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A12 Ouest de Montréal

Q95-00133-4
Paradis, René Jr.
1970, rue Lortie
Beauport (Québec)
G1E 3X5
PROCUREUR: GINGRAS, VAILLANCOURT & ASS.
(ngs)
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lamontagne, David
a/s CAISSE POPULAIRE QUÉBEC-EST
510, Rue Saint-François Est
Québec (Québec)
G1K 2Z4
TRANSFERT DE PERMIS
8-Q-203852-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Québec (A-36)

Q95-00286-0
Ouellet, Denis
311, Boul. de l'Anse
Roberval (Québec)
G8H 1Z1
PROCUREUR: Me Michel Larouche
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Fortin, Claude
532, rue Allard
Roberval (Québec)
G8H 3C6
TRANSFERT DE PERMIS
1-Q-205987-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION Roberval (209101)
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Roberval (91025-V)

Q95-00293-6
Daigle, Benoît
1234, Cormier
Plessisville (Québec)
G6L 1M9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Ouellet, Camille
1234, Cormier
Plessisville (Québec)
G6L 1M9
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-205708-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION Plessisville (203205)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Sainte-Sophie (32025-SD)
Plessisville (32040-V)
Plessisville (32045-P)
Saint-Pierre-Baptiste (32050-P)
Notre-Dame-de-Lourdes (32080-P)

Q95-00321-5
Lebrun, Jocelyn
(Les Limousines Étoilées Enr.)
2, Chemin des Broussailles
C.P. 1492
Lac-Beauport (Québec)
G0A 2C0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Plante, Marc-Aurèle
(TAXI DU LAC ENR.)
3058 ave Gaspard
Beauport (Québec)
G1C 3V9
TRANSFERT DE PERMIS
6-Q-201122-002A

DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION Saint-Emile (202302)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS: Saint-Emile (23035-V), Lac-Saint-Charles (23040-SD)
Q95-00331-4
Levasseur, André
(TAXI RAPIDE MALARTIC)
472, Royale
Malaric (Québec)
J0Y 1Z0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Audet, Rolande
450, rue Laval, C.P. 756
Malaric (Québec)
J0Y 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
1-Q-205060-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION Malaric (208901)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Malaric (89015-V)
Dubuisson (89020-SD)

Q95-00341-3
Huard, Richard
3620, rue St-Laurent
Lévis (Québec)
G6V 3W2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Barbeau, Jean-Charles
14, rue St-Étienne
Lévis (Québec)
G6V 5R6
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-200201-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Lévis (A-35)

Q95-00350-4
Dufour, Jean-Guy
341, rue Wilson
Chibougamau (Québec)
G8P 1J4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Boutin, Germain
1708, rue St-Luc
Chibougamau (Québec)
G8P 2N5
TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-205298-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération Chibougamau (A-46)

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Q95-00343-5
Lafontaine, Marcel
1629, Prévert
Sainte-Julienne (Québec)
J0K 2T0
PROCUREUR: Me Luc Joly
DEMANDE DE PERMIS
CATEGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 208306 Sainte-Julienne
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Saint-Esprit, Sainte-Julienne

Q95-00345-0
AUTOBUS ROLAND LEDUC INC.
16, rue Châteauguay
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
DEMANDE DE PERMIS
CATEGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 206932 Huntingdon
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Hinchinbrooke, Elgin, Huntingdon, Godmanchester, Sainte-Barbe

Q95-00277-9
Prévost, Normand
200, 6e Rang Ouest
Sainte-Anne-du-Sault (Québec)
G0Z 1C0
DEMANDE DE PERMIS
CATEGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION Sainte-Anne-du-Sault (203901)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
Sainte-Anne-du-Sault (39150-P)
Daveluyville (39155-VL)
Maddington (39165-CT)

TAXI

AVIS PROPRIO MOTU

Consulter texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

Q95-00357-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉE
TAXI NUMÉRO 3 INC.
285 place D'Youville, #1A
Montréal (Québec)
H2Y 2A4
MIS EN CAUSE
RENÉ, Gaétan
232 Milice
Longueuil (Québec)
J4L 4J2
SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS
1-M-213219-001A

Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

CAMIONNAGE LOCAL ET INTRAPROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C.35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., C. C. 5.1).

La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovinciale, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal mardi le 14 mars 1995 à 10h00.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec jeudi le 16 mars 1995 à 10h00.

Q95-00344-3
BUFF-MAR CARTAGE LTD
6660, Durocher
Outremont (Québec)
H2V 3Z3
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00349-2
S.C.J. TRANSPORT INC.
71 Place des Lilas
Blainville (Québec)
J7C 2M5
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00352-6
Proulx, Sylvain
1036 Grand Bernier Sud
Saint-Esprit-sur-Richelieu (Québec)
J0J 1W0

DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines
Q95-00366-6
TRANSPORT JOCELYN MARTIN INC.
2048, 7e Rang
Saint-Théodore-d'Acton (Québec)
J0H 1Z0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00367-4
TRANSPORT DROULIAS & FILS INC.
660, 100e Avenue
Laval (Québec)
H7W 3Z6
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00369-0
TRANSPORT EN FOLIE INC.
4125 Barbeau
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 5Y2
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00373-2
Lévesque, Gérard
(G. Lévesque)
4091, Grande Allée
Saint-Hubert (Québec)
J4T 2W5
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00392-2
Newland, William C.
(Service Direct B.N.)
260 rue Senneville
Saint-Jovite (Québec)
H9X 3L2
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00402-9
CONSOLIDATED FREIGHTWAYS CORPORATION OF DELAWARE
a/s Robert, Sylvain
10755, Côte de Liesse
Dorval (Québec)
H9P 1A7
PROCUREUR: GOWLING, STRATHY & ASS.
a/s Sylvaine Tanguay
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00295-1
Léonard, Alphonse
19, rue Gauthier, C.P. 1034
Carleton (Québec)
G0C 1J0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00334-8
9010-6444 QUÉBEC INC.
66, Vaillancourt
C.P. 45
Sullivan (Québec)
J0Y 2N0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00340-5
Prince, Stéphane
(Transport Stalex)
84 Rang du Moulin Rouge
Saint-Léonard-d'Aston (Québec)
J0C 1M0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00347-0
CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL LANDRY INC.
909, Ch. Rivière Verte
Saint-Antoine (Québec)
G0L 2J0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Q95-00333-6
TRANSPORTS JACQUES BISSONNETTE INC.
20, route 216
Wotton (Québec)

Q95-00336-9
2968-8611 QUÉBEC INC.
1030, rue de l'Église
Verdun (Québec)
H4G 2N5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES MIRECOURT INC.
2325, Olivier Robert
Montréal (Québec)
H2K 2C4
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-514841-001A
CATEGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q95-00340-1
TRANSPORT MARIO JOLY INC.
890, Castel D'Autray
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0

LE DEVOIR

LE MONDE

P E R S P E C T I V E S

La Grèce contre elle-même

Athènes met des bâtons dans les roues de la Turquie

La Grèce se retrouve de nouveau isolée au sein de l'Union européenne (UE), après avoir choisi de durcir sa position sur l'accord d'union douanière Turquie-UE. Athènes a brusquement rejeté un compromis élaboré lundi dernier à Bruxelles, prévoyant que l'ouverture des négociations à l'adhésion de Chypre pourrait commencer six mois après la conclusion de la conférence intergouvernementale de 1996 sur la réforme du traité de Maastricht. Ce compromis a provoqué un tollé dans les rangs de l'opposition, notamment chez les néo-nationalistes d'Antonis Samaras, dont le soutien est indispensable aux socialistes au pouvoir pour l'élection en avril d'un nouveau chef de l'État.

LE MONDE

L'affaire semblait pourtant bien engagée. En donnant son feu vert, lundi, à l'ouverture de négociations sur une union douanière entre l'Union européenne et la Turquie, la Grèce avait toutes les cartes en main pour remporter une réelle victoire diplomatique.

Cette décision permettait en premier lieu à Athènes, qui a donné tant de signes de mauvaise volonté depuis quelques années, de redorer son blason et de sortir de son rôle d'empêcheur de tourner en rond de la classe européenne.

L'accord de principe obtenu à Bruxelles liant le début des discussions avec la Turquie à l'ouverture de pourparlers en vue de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne — revendication essentielle pour Athènes — donnait aussi et surtout l'occasion de régler la question chypriote, bloquée depuis l'invasion de l'île par les Turcs en 1974.

La Grèce, comme d'ailleurs tous les pays européens, aurait eu, enfin, toute latitude, lors des négociations, de lier la conclusion de l'accord avec la Turquie à ce qui est le vrai débat, à savoir le respect par Ankara de droits de l'homme tant et tant violés, notamment en Anatolie. Bref, le ministre grec des affaires européennes pouvait rentrer chez lui la tête haute.

C'était sans compter avec la surenchère nationaliste d'une classe politique incapable de distinguer l'essentiel de l'accessoire, et qui continue à sacrifier l'avenir de son pays sur l'autel d'une démagogie absurde. Revenant sur la parole donnée, le gouvernement grec a, en effet, rejeté le compromis de Bruxelles et demandé de nouvelles négociations avec ses partenaires.

Même si ces derniers acceptent de rouvrir le dossier, la diplomatie grecque a d'ores et déjà perdu les dividendes de l'effet d'annonce. Au grand bénéfice, en fin de compte, des autorités turques, qui ne peuvent que voir avec soulagement leur ennemi héréditaire se couper une fois encore de ses alliés européens.

Isolés sur ce dossier, les Grecs le sont aussi, plus que jamais, dans les relations avec leur voisin macédonien, auquel ils imposent, depuis près d'un an, un embargo commercial cruel et contesté par l'Union européenne.

L'absence du ministre grec des affaires étrangères, le 27 janvier, à la commémoration de la libération du camp d'Auschwitz, pour la simple raison de la présence d'un drapeau macédonien, n'a fait que renforcer l'impression d'un pays jouant sa propre partition au sein d'une Communauté dont la raison d'être est, justement, de renforcer la solidarité entre ses membres.

Au moment où l'Europe envisage de s'élargir encore, il n'est point inutile de rappeler — aux participants actuels comme aux candidats — que le respect minimal d'un code de conduite est la condition de toute vie en commun.

Un ayatollah tolérant

Genève (AFP) — La Commission des droits de l'homme de l'ONU a pour la première fois entendu hier un ayatollah qui a prôné la résistance au «régime terroriste iranien» et appelé à soutenir le Conseil national de la résistance. L'ayatollah Djafar Gandjei, qui était parrainé par le mouvement Pax Christi, a souligné que le vrai message de l'Islam était celui de la tolérance et du rejet de toutes les discriminations y compris religieuses, et qu'il fallait lutter contre «ses interprétations réactionnaires».

Après la carotte, le président du Mexique agite le bâton

Zedillo charge les zapatistes

2000 soldats mexicains prennent Guadalupe Tepeyac

LE DEVOIR AVEC AFP

Mexico — La crise du Chiapas, commencée en janvier 1994 par le soulèvement surprise de l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) entre dans une phase cruciale: quelque 2000 hommes de l'armée mexicaine ont pénétré hier sans résistance dans le territoire contrôlé par les zapatistes.

Au moyen de 30 hélicoptères, ces détachements de l'armée ont pris position dans Guadalupe Tepeyac et dans Aguascalientes sans coup férir, selon l'agence Notimex.

Ce mouvement de troupes, d'après la présidence mexicaine, vise à prévenir «des actions violentes» dans cet État, le plus pauvre du Mexique. Jeudi soir, dans un discours télévisé, le président Ernesto Zedillo avait divulgué l'identité du très médiatique «sous-commandant» Marcos, ce rebelle au passe-montagne et à la pipe doué de qualités littéraires indéniables. Son véritable nom serait Rafael Sebastian Guillen Vicente, originaire de Tampico.

M. Zedillo a aussi annoncé jeudi soir que des mandats d'arrêt avaient été émis contre Marcos et contre quatre autres leaders de la rébellion. Motif principal de ce durcissement du président mexicain: on aurait découvert deux caches d'armes, à Mexico et dans l'État de Veracruz, ce qui tendrait à prouver que tout en disant rechercher le dialogue, les zapatistes préparaient d'autres actions violentes.

Les documents saisis jeudi par les enquêteurs mexicains auraient permis d'établir que l'EZLN avait été formée par des anciens guérilleros issus des Forces de libération nationale (créée en 1969, démantelée par la police dans les années 70). «Nous

disposons désormais des preuves nécessaires, a soutenu le président de la République, pour affirmer que l'origine de l'EZLN, la composition de sa direction et ses objectifs ne sont ni populaires, ni indigènes. Il s'agit d'un groupe de guérilleros qui voulaient prendre le pouvoir par les armes.»

L'un des premiers chefs de la guérilla à être appréhendé a été, hier Jorge Javier Ellorreaga Berdegue, de son nom de guerre *Vicente*, a fait savoir le Procureur général du Mexique, M. Antonio Losano. On ignore pour l'instant ce qui est advenu de Marcos, de Fernando Yañez, alias German, de Jorge Santiago et de Silvia Hernandez Fernandez (alias Sofia ou Gabriella) contre lesquels des mandats d'arrêt ont été émis.

Satisfecit de Washington

L'une des premières réactions à la tournée que prennent les événements au Chiapas est venue du département d'État américain qui n'a pas critiqué ouvertement la décision du gouvernement mexicain d'ordonner l'arrestation de cinq dirigeants de la guérilla.

Washington invite M. Zedillo à «faire preuve de retenue» et à respecter strictement la légalité et les droits de l'Homme. «Les gouvernements ont le droit et la responsabilité de protéger leurs citoyens contre la violence tout en respectant les droits de l'Homme», a déclaré le porte-parole du département, Christine Shelly.

Mme Shelly a tenu à rendre hommage aux «très bons résultats» obtenus par M. Zedillo dans la réforme des systèmes électoral et judiciaire au Mexique et a estimé que les relations américano-mexicaines «iront

de l'avant». Elle a également noté que M. Zedillo avait convoqué une session extraordinaire du parlement mexicain et qu'il avait demandé à ce parlement d'accorder l'amnistie aux membres de l'EZLN qui déposeraient les armes. Elle a aussi rappelé les déclarations de M. Zedillo selon lesquelles l'ordre d'arrestation ne signifiait pas qu'il avait choisi la manière forte pour traiter le problème de la guérilla zapatiste.

Pour sa part, Mgr Samuel Ruiz, évêque de San Cristobal de las Casas et médiateur dans le conflit du Chiapas, a estimé hier que la situation était «préoccupante» au Chiapas, au lendemain de l'ordre donné par le président mexicain Ernesto Zedillo de capturer cinq dirigeants de la guérilla zapatiste, dont leur chef militaire suprême, connu comme le «sous-commandant Marcos».

Alors qu'il rentrait de Mexico, le prélat a estimé que les mandats d'arrestation lancés contre les chefs guérilleros «pourraient donner lieu à une chasse aux sorcières» et qu'il était «préoccupé» par les réactions éventuelles au Chiapas.

Mgr Ruiz préside la Commission nationale de médiation (CONAI), reconnue par les deux parties; il a toutefois souligné qu'il fallait «prendre en compte les aspects positifs» du discours du président Zedillo. Ce dernier avait en effet indiqué qu'il maintenait «fermement sa volonté de trouver une paix juste», et annoncé qu'il enverrait une proposition d'amnistie au Parlement pour ceux qui accepteraient de déposer les armes.

Mgr Ruiz a ajouté qu'il faudrait attendre encore quelques jours pour «avoir un panorama clair de ce qui va se passer au Chiapas», mais qu'en tout état de cause il fallait «continuer de travailler pour la paix».



PHOTO AP

Le «sous-commandant» Marcos: moins sexy qu'on ne l'imaginait. Mais est-ce vraiment lui sur cette photo?

Le comandante sans sa cagoule

BERTRAND DE LA GRANGE
LE MONDE

Mexico — Ni prêtre ni ex-dirigeant révolutionnaire, le «Che mexicain» serait prosaïquement le fils d'un fabricant de meubles de Tampico, la principale ville de l'État de Tamaulipas, près de la frontière des États-Unis.

Pour les fanatiques de «Marcos», qui en ont littéralement fait un symbole sexuel mexicain et admirent son indéniable talent littéraire (révélé dans ses innombrables communiqués politiques publiés par la presse), la déception est rude, si l'on se fie aux photos présentées par la police mexicaine.

Le visage, encadré par une barbe en collier, n'est en effet guère séduisant. «Marcos» avait pris depuis longtemps les devants: «Vous serez très déçus le jour où j'enlèverai mon passe-montagne», avait-il averti.

Selon les informations fournies par les autorités, Rafael Sebastian Guillen a fait ses études en «sciences de la communication» chez les jésuites à Tampico et à Guadalupe. En 1979, il a été recruté comme assistant par l'université autonome métropolitaine de Mexico pour enseigner les arts graphiques.

En 1984, confirme un de ses frères, il disparaît et ne donne plus de nouvelles à sa famille. Mais «Marcos» est-il vraiment celui que les services de renseignement font semblant d'avoir soudain découvert grâce à la «trahison» d'Elisa, la jeune mère de famille «zapatiste» détenue à Mexico?

Les photos ne sont guère convaincantes et il ne faut pas écarter l'hypothèse d'un montage qui serait destiné à justifier une opération militaire et à porter un coup à la popularité du chef de l'EZLN. Au Mexique, les personnages masqués, en particulier chez les lutteurs, font partie de la mythologie nationale, de Zorro à Superbarrios, le nouveau défenseur des pauvres. Mais, quand un adversaire réussit à arracher le masque d'un lutteur, celui-ci perd son pouvoir...

Les soldats péruviens sont «sur la coca», accusent les Équatoriens

LE DEVOIR AVEC LE MONDE
ET LE SERVICE ESPAGNOL DE L'AFP

Deux semaines après le début du conflit Pérou-Équateur, le président péruvien Alberto Fujimori a rejeté hier la demande de trêve déposée par l'Équateur. Par ailleurs, un général équatorien a accusé le Pérou d'utiliser des armes chimiques et de droguer ses troupes avant de les envoyer au combat.

Le général a déclaré que l'aviation péruvienne avait reçu l'ordre de répandre des gaz toxiques sur les positions équatoriennes. Il a ajouté que le Pérou faisait consommer des feuilles de coca à ses soldats avant le combat. Ces déclarations ont été démenties à Lima. «Nous sommes habitués aux absurdités des Équatoriens. Je ne suis pas surpris qu'ils lancent de telles accusations», a déclaré le colonel Carlos Solís.

De leur côté, les États-Unis ont décidé de suspendre toutes leurs livraisons d'armes et autres équipements militaires à l'Équateur et au Pérou «en raison de la poursuite du conflit frontalier» entre ces deux pays, a annoncé hier le département d'État.

Cette mesure concerne non seulement le Programme de ventes militaires des États-Unis mais aussi «toutes les autorisations et les licences d'exportation ou de transfert précédemment délivrées» à des firmes privées pour des «équipements de défense ou des services liés à la défense» à destination de ces deux pays. La suspension s'applique également à des programmes d'entraînement et de formation par les États-Unis de militaires des deux pays. Le porte-parole a ajouté que les trois autres pays garants du Protocole de Rio (Argentine, Chili, Brésil) avaient «pris des mesures similaires».

Le Pérou était représenté hier à Brasilia aux négociations pour un cessez-le-feu avec l'Équateur. La reprise de ces négociations n'a fourni pour l'instant aucun élément pouvant mener à un accord dans l'immédiat. Lima tentait en parallèle d'en finir sur le terrain, avec un bombardement aérien d'une ampleur sans précédent, jeudi soir, sur Tihunza, que Lima considère comme son ultime objectif.

Par ailleurs, les Affaires étrangères à Lima ont annoncé qu'une mission itinérante de 17 personnalités péruviennes allait se rendre dans 23 pays pour expliquer la position de fond du Pérou dans ce différend frontalier qui refait surface périodiquement.

Un appel au pape?

Côté équatorien, les porte-parole gouvernementaux continuent à se dire dans leur bon droit et font savoir que, si les pourparlers d'Itamaraty (Brésil) n'étaient pas fructueux, alors Quito pourrait bien avoir recours à la médiation du Pape Jean-Paul II.

Le président du Pérou, Alberto Fujimori était intervenu à la télévision jeudi soir pour annoncer le bombarde-

ment «massif» par 16 avions péruviens de la zone de Tihunza, dans la Cordillère du Condor.

M. Fujimori a réaffirmé que son pays ne cherchait que le départ «des forces ayant envahi le territoire péruvien», et a menacé les Équatoriens de représailles «trois fois plus fortes» en cas d'attaque sur une agglomération importante du Pérou.

De violents combats opposaient encore hier les forces équatoriennes et péruviennes dans la zone frontalière entre les deux pays, selon le Commandement conjoint des forces équatoriennes, qui reconnaît une augmentation significative des opérations militaires péruviennes.

Pour sa part l'Association latino-américaine pour les droits de l'homme, par son secrétaire Juan de Dios Parra, en appelait hier à une trêve humanitaire pour permettre l'identification de quelque 2000 cadavres qui risquent, au surplus, de provoquer des épidémies sous ces latitudes. Selon M. Parra, le conflit a à ce jour été la cause du repli dans la jungle de 3000 familles indiennes. Il y aurait en plus 20 000 personnes déplacées.

La poursuite de ce conflit risque, selon l'ethnologue français Philippe Descola écrivant dans Le Monde daté d'hier, de toucher profondément «des populations indigènes qui se voient donc affectées à des degrés divers par les opérations militaires en cours», certaines familles pouvant avoir de leurs membres s'affrontant dans les deux armées qui se font face.

Avis de la Commission des transports du Québec

Commission
des transports
du Québec

SUITE DE LA PAGE B9

9013-0139 QUÉBEC INC.
368, Tessier
La Tuque (Québec)
G1S 1C1
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pomerleau, Gilbert
(GILBERT POMERLEAU ENR)
1070, Route 155 Nord
La Tuque (Québec)
G9X 3N6
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 8-Q-503681-002A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00287-8

9005-0139 QUÉBEC INC.
368, Tessier
La Tuque (Québec)
G1S 1C1
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pomerleau, Gilbert
(GILBERT POMERLEAU ENR)
1070, Route 155 Nord
La Tuque (Québec)
G9X 3N6
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 8-Q-503681-002A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00287-8

9005-0139 QUÉBEC INC.
368, Tessier
La Tuque (Québec)
G1S 1C1
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pomerleau, Gilbert
(GILBERT POMERLEAU ENR)
1070, Route 155 Nord
La Tuque (Québec)
G9X 3N6
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 8-Q-503681-002A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00287-8

Lahey, Raymond
3, de la Pointe
Saint-Marc-du-Lac-Long (Québec)
G0L 1T0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 3-Q-504973-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 4,
GROUPE 5
Q95-00287-8

2868-1906 QUÉBEC INC.
281, Parent Sud
Bégin (Québec)
G0V 1B0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Savard, Gérald
1080 Marquette
Chicoutimi (Québec)
G7J 2T8
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 0-Q-507029-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00290-2

9005-4172 QUÉBEC INC.
(Transport Francis Lepage Enr.)
61, 4ème Rue Est
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G0E 2G0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lepage, Francis
61, 4ème Rue Est
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G0E 2G0
TRANSFERT DE PERMIS
Q95-00292-8

PERMIS CONCERNÉ: 5-Q-510986-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00323-1

L. DELISLE INC
33 Boieser, 4e Rang
Saint-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
EXCAVATION L.R.C. INC.
275, Rang Gaspé
Saint-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT
DUDIT PERMIS
Permis concerné: 0-Q-505585-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
La nouvelle liste des actionnaires peut-être
consultée au dossier de la Commission.
Q95-00325-6

MACHINERIE M.V. (LA TUQUE) INC.
991, Route 155 Nord
La Bostonnais (Québec)
G9X 3N6
PROCUREUR: GRONDIN, POUDRIER,
BERNIER
Société d'avocats
ET DEMANDEUR-CÉDANT
EXCAVATION RICHARD VAILLETTE INC
1045, rue des Frères, B.G. 178
La Tuque (Québec)
G9X 3N8
TRANSFERT DE PERMIS
Q95-00317-3

PERMIS CONCERNÉ: 9-Q-507780-004A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 3,
GROUPE 4, GROUPE 5
Q95-00327-2

Bouchard, Steeve
636, Principale
Saint-Edmond (Québec)
G0W 2M0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Guillemette, Fernand
808, Rang 2
Saint-Charles-de-Bourget (Québec)
G0V 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 5-Q-510408-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q95-00317-3

CAMIONNAGE EN VRAC
AVIS PROPRIO MOTU
Consulter texte de la demande pour délai
de publication et d'intervention
Q95-00317-3

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉE
Hénault, Denis
(DOC Transport.)
M95-00110-8

245 Place Garceau
Pointe-du-Lac (Québec)
G0X 1Z0
ANNULATION DE LA LICENCE EXTRA-
PROVINCIALE DE CAMIONNAGE EN
VRAC 0-Q-510759-001A DÉTENU PAR
LA PARTIE INTIMÉE POUR ASSURANCE
NON CONFORME. TOUTE PERSONNE
INTÉRESSÉE PEUT DANS LES DIX (10)
JOURS DE LA PUBLICATION DE CET
AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTEN-
TION D'ÊTRE ENTENDUE.
Q95-00254-8

LES TRAINS TOURISTIQUES SAINT-
LOURENT L'ÉE
770, Jacques Berthiaume
C.P. 9279
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4B1
PROCUREUR: VÉZINA, POULIOT & ASS.
DEMANDE DE CERTIFICAT D'APTITUDE
Pour exercer des activités (transport des
passagers) sur la ligne de chemin de fer
connue et désignée comme étant la subdi-
vision Murray Bay actuellement détenue
par la Compagnie des chemins de fer na-
tionaux (le «CN»)
M95-00110-8

ERRATUM
Dans l'édition du journal Le Devoir du 21
janvier 1995, sous la rubrique «Taxi», au
numéro de référence M95-00110-8, on au-
rait dû lire:

TRANSFERT DE PERMIS
1-M-213847-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A05 Est de Montréal

Les heures officielles d'ouverture et de
fermeture de nos bureaux sont : 8h30 à
12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 (418) 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 (514) 873-6414

Le Secrétaire
Général

• LE MONDE •

EN BREF

DES TRANCHÉES À GROZNY

Grozny (Reuter) — L'aviation russe a bombardé hier les banlieues de Grozny tandis que les combattants tchétchènes creusent des tranchées pour empêcher les troupes russes de pousser plus avant vers le sud de la ville. Six avions de combats russes ont piqué hier Argoun, à 15 km à l'est de Grozny. La veille, les Tchéchènes avaient annoncé qu'ils quittaient la capitale occupée par l'armée russe. Selon des sources tchétchènes citées par Interfax, le QG de la rébellion a été transféré à Argoun. Les rebelles tchétchènes ont pratiquement abandonné Grozny en laissant derrière eux des unités de partisans très mobiles chargés de harceler les forces russes, aux dires d'un responsable tchétchène cité hier par l'agence de presse Interfax. «Les forces armées tchétchènes se sont pratiquement toutes retirées de Grozny. (...) des unités mobiles de fantassins, sans cesse en mouvement, se battent dans la ville», a-t-il dit.

UN HUMOUR PARTICULIER

Paris (AFP) — Un animateur d'une station de radio française, Fun Radio, a provoqué un scandale, présentant le camp d'Auschwitz en Pologne «comme une maison de campagne à l'abandon dont il faudrait retaper la toiture avant de l'acquiescer». Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), chargé en France de la régulation des radios et télévisions, a protesté hier contre «ces propos gravement insultants pour les victimes d'Auschwitz», tenus le 27 janvier, le jour même où était célébré le cinquantième anniversaire de la libération du camp. C'est le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) qui a alerté le CSA. «Ironiser aussi grossièrement (sur l'extermination des juifs par les nazis) apparaît (...) comme un outrage», a déclaré le CRIF.

LES ABKHAZES OUBLIENT L'INDÉPENDANCE

Genève (Reuter) — Les représentants de la province séparatiste géorgienne d'Abkhazie ont promis de poursuivre les négociations politiques avec Tbilissi, renouant à remettre en cause l'unité du pays, a déclaré hier le médiateur des Nations unies, Edouard Brunner. Lors d'une conférence de presse à l'issue de trois jours de pourparlers à Genève, il a précisé que les Abkhazes avaient finalement abandonné leur demande d'une indépendance totale. Edouard Brunner a estimé que l'exemple tchétchène avait servi de leçon aux séparatistes. «Les Abkhazes doivent comprendre que la communauté internationale n'est pas prête à les reconnaître comme État indépendant», a-t-il dit.

PAS D'OTAN EN CROATIE

Bruxelles (Reuter) — L'OTAN a exclu hier que ses forces remplacent, comme le lui a demandé le président croate Franjo Tudjman, les Casques bleus de l'ONU dont Zagreb a exigé le retrait avant le 31 mars. Le chef de l'Etat croate a souligné hier qu'il n'aurait «vraiment aucune objection» si l'OTAN déployait ses forces entre la Croatie et la Serbie, car elles auraient «plus d'efficacité» que celles de l'ONU. Au siège de l'OTAN à Bruxelles, on souligne que «Tudjman demande à l'OTAN quelque chose qu'elle n'a jamais fait auparavant». «Notre position est claire. Nous souhaitons qu'il revienne sur sa décision d'expulser l'ONU», ajoute-t-on de source autorisée.

SPORT ET CHOLÉRA AU NIGERIA

Paris (AFP) — La Fédération internationale de football a décidé hier d'annuler le Championnat du monde junior de football (moins de 20 ans) prévu du 11 au 26 mars prochain au Nigeria, en raison d'épidémies de choléra et de méningite. La FIFA devrait annoncer la semaine prochaine si ce Championnat est maintenu, et désigner dans ce cas un nouveau pays d'accueil. «Le Championnat du monde prévu au Nigeria a dû être annulé pour des raisons de force majeure. Le Comité d'urgence de la FIFA s'est vu obligé de prendre cette décision après que la situation relative à la santé se fut dégradée au cours des dernières semaines», indique un communiqué de la FIFA.

TOUTE LA VÉRITÉ SUR KATYN

Moscou (AFP) — L'intégralité des documents soviétiques concernant notamment le massacre de quelque 5000 officiers polonais en 1940 à Katyn sera publiée dans quelques mois en Russie et en Pologne, ce qui mettra fin à plus de 50 ans de mensonges sur ces événements. Les documents, issus du NKVD (ancien KGB), dont une partie a déjà été rendue publique, concernent le sort de dizaines de milliers de ressortissants polonais internés en URSS à partir de septembre 1939. Le premier des quatre volumes de l'ouvrage, qui sera tiré à 10 000 exemplaires dans chacun des deux pays, contiendra les chiffres exacts des victimes, et paraîtra en novembre prochain, a annoncé hier le directeur des Archives de Russie, Roudolph Pikhov, lors d'une conférence de presse.

Émouvante commémoration à Robben Island

Mandela retourne au bain

Robben Island (Reuter) — «Enfoui dans ces pierres, vous trouverez la douleur de notre combat, la peine des victimes et les fondations de notre victoire.»

Le message d'une sobriété exemplaire, dans lequel le mot «apartheid» ne figure pas, est gravé sur la plaque inaugurée hier au bain de Robben Island par l'ancien détenu politique le plus célèbre au monde.

«Nous sommes ici pour célébrer l'esprit humain, qui nous a permis de résister à certaines des plus brutales atteintes aux droits de l'homme», a déclaré aux journalistes le président sud-africain Nelson Mandela.

«Pour honorer (nos morts), faisons en sorte de remporter notre nouveau combat pour le mieux-être de notre peuple. Nous avons pris en cela un bon départ.»

Le vieux lutteur, qui est âgé de 76 ans et a passé 27 ans derrière les barreaux, avait tenu à marquer le cinquième anniversaire de sa libération historique en se rendant, avec

1300 de ses anciens compagnons de captivité, à Robben Island.

Nelson Mandela a gagné par hélicoptère ce «caillou» battu par les vents situé à une dizaine de miles au large du Cap. Il y a rejoint ses camarades venus, eux, à bord d'un bâtiment de la marine de guerre et qui l'ont ovationné debout à son arrivée.

Les anciens bagnards, émus, se sont donnés l'accablante avant d'égrener des souvenirs, certains douloureux, certains amusants.

«Nous étions "libres" d'aller et de venir, de travailler (NDLR: notamment au ramassage du guano, une tâche plutôt ingrate), de construire des routes et d'écouter le bruit des vagues. Voilà les seules libertés qu'on nous laissait», a raconté à Reuter Tokyo Sexwale, un dirigeant du Congrès national africain qui a passé 13 ans à Robben Island et a épousé son épouse — blanche — à sa sortie en 1990.

Aujourd'hui, il dirige l'un des nombreux gouvernements provinciaux d'Afrique du Sud.

Clinton attaque le terrorisme

Le projet de loi soumis au Congrès et l'arrestation de Ramzi Ahmed Youssef inspirent le scepticisme

Le président Bill Clinton a transmis au Congrès un projet de loi pour lutter contre le terrorisme aux États-Unis, a annoncé hier la Maison-Blanche. Ce projet, intitulé loi sur le contre-terrorisme, vise à «renforcer la capacité des États-Unis à combattre les actes de terrorisme et à punir ceux qui aident ou protègent toute activité terroriste internationale sur le sol américain», souligne le communiqué de la présidence, notant que ce texte entend combler les «vides» ou les «lacunes» du droit pénal américain. Cette initiative est accueillie avec scepticisme par les experts américains de l'islam, du terrorisme et du Moyen-Orient.

New York (AFP) — La récente confession d'un proche de Cheikh Rahmane accusé de terrorisme et l'arrestation spectaculaire d'un suspect dans l'attentat du World Trade Center au moment où le président Clinton durcit le ton contre l'extrémisme moyen-oriental sont considérés avec circonspection par des experts et suscitent l'inquiétude de la communauté musulmane.

«L'effet est surtout psychologique», assure à l'AFP M. Yonah Alexander, directeur des Études sur le terrorisme à l'université George Washington, dans la capitale fédérale américaine. «Même si elle s'avère importante, une seule arrestation, qui de plus ne doit pas grand chose aux services de renseignement, ne va pas mettre fin au terrorisme.»

«Le préjudice est terrible» pour les quelque dix millions de musulmans installés aux États-Unis, commente le docteur Mohammed Mahdi, secrétaire général du Conseil national des affaires islamiques. On veut «faire peur à tous les musulmans

vivant ici», selon lui.

Agissant sur dénonciation, les autorités pakistanaïses ont arrêté mardi, puis remis à leurs homologues américains, Ramzi Ahmed Youssef, recherché pour l'attentat contre le World Trade Center à New York (six morts et un millier de blessés le 26 février 1993).

Le suspect, «l'un des terroristes les plus recherchés du monde» selon le président Bill Clinton qui, dans une démarche inhabituelle, a annoncé lui-même l'arrestation dans un communiqué, est présenté par le FBI (sûreté fédérale) comme l'un des principaux responsables de l'attentat pour lequel quatre intégristes islamistes ont été condamnés en mai 1994. Mais l'acte d'accusation de l'époque n'en fait qu'un exécutant.

Lundi, l'un des onze co-inculpés du leader islamiste égyptien Cheikh Omar Abdel Rahmane, Siddiq Ibrahim Siddiq Ali, a plaidé coupable d'une «conspiration terroriste» qui aurait projeté des attentats et des assassinats pour contraindre les États-Unis

à modifier leur politique moyen-orientale.

Kenneth Katzman, analyste au Congrès chargé du terrorisme, a estimé que «cela pourrait ouvrir une porte» sur les réseaux terroristes arabes opérant aux États-Unis.

Ces faits interviennent au moment où le gouvernement américain durcit sa politique antiterroriste, avec un arrêté présidentiel le 24 janvier gelant les avoirs américains d'une trentaine d'organisations ou d'individus et les empêchant de réunir des fonds, et avec le dépôt, hier au Congrès, d'un projet de loi renforçant les capacités de Washington dans cette lutte.

Pour le docteur Mahdi, qui est appelé à témoigner devant le Congrès lors de la discussion de ce texte, «les risques d'amalgame sont très dangereux».

«C'est d'autant plus inquiétant que la population américaine est très ignorante de l'étranger en général et du monde musulman en particulier», renchérit Yvonne Hadad, professeur d'histoire de l'islam à l'université Amherst (Massachusetts) et auteur du livre *Les Musulmans en Amérique*.

Ainsi, le fait que «Cheikh Rahmane ait été interdit de parler dans la plupart des mosquées où il a tenté de prêcher» n'est jamais mentionné par les médias, souligne-t-elle. Un reportage télévisé souvent rediffusé, faute d'autorisation de tournage dans le tribunal de Manhattan où se déroule le procès, traduit ses appels au «jihad» (guerre sainte), mais pas le texte en arabe de la bannière en toile de fond, qui montre que le meeting est consacré à la Bosnie, ajoute-t-elle.

Sommet de la CEI à Almaty

L'ex-URSS cherche l'intégration

Almaty (Reuter) — La Communauté des États indépendants (CEI) a promis d'œuvrer en faveur de la paix et de la stabilité dans l'ancienne zone d'influence directe de la défunte Union soviétique.

Mais elle est restée extrêmement discrète sur le conflit qui fait rage depuis près de deux mois le sud du Caucase.

Le président russe Boris Eltsine a certes fait le point sur la situation en Tchétchénie rebelle devant ses 11 pairs réunis à Almaty, la capitale kazakhe. Mais l'on ignore la teneur exacte de ses propos.

Le chef de l'Etat hôte du sommet, le président Noursultan Nazarbayev, a déclaré lors de la conférence de presse de clôture que Moscou s'efforçait de mettre fin aux hostilités en Tchétchénie.

Le chef de l'Etat kazakhe a souligné l'importance du «Mémoire pour la paix et

la stabilité» dans la CEI adopté lors de la réunion d'une journée des anciennes républiques soviétiques.

Ce document, toutefois, reste vague comme beaucoup d'autres adoptés lors des précédents sommets de la CEI. Il vient, de toutes façons, trop tard pour la Tchétchénie.

«Le Kazakhstan croit qu'il n'y a pas de tâche plus importante que de garantir que les peuples puissent vivre en paix», a dit le chef de l'Etat du pays hôte.

Le mémorandum invite les États membres de la CEI à s'abstenir d'exercer les uns contre les autres des pressions d'ordre militaire, politique et économique.

Sont également interdites toutes les mesures visant à épiéter sur l'indépendance et les frontières des autres États membres ou à provoquer des conflits ethniques.

Pour sa part, le premier ministre russe,

Viktor Tchernomyrdine, a clairement fait savoir que Moscou ne tolérerait aucune ingérence étrangère dans l'affaire tchétchène. «C'est un problème intérieur russe qu'il nous faut régler tout seuls», a-t-il dit.

Ce n'est évidemment pas l'avis des responsables de la diaspora tchétchène au Kazakhstan qui, dans une lettre ouverte aux dirigeants du sommet, les implorant d'intercéder pour arrêter les hostilités. «L'assassinat d'un peuple ne peut pas être considéré comme une affaire propre à un seul pays», plaident-ils.

Selon le chef de l'Etat hôte, le 17^e sommet de la CEI a discuté d'une trentaine de sujets de nature politique, économique et militaire. Mais les terrains d'entente ont été bien moins nombreux et le sommet a permis de mettre l'accent sur les obstacles sur la voie d'une intégration renforcée.

La dive bouteille est-elle sur le point d'emporter Eltsine?

Moscou (AFP) — De Berlin à Almaty, où vient de s'achever le dernier sommet de la CEI, Boris Eltsine accumule les écarts de conduite, qui nourrissent les questions sur son penchant pour l'alcool et sa maîtrise des affaires du pays.

Elocution heurtée, difficultés à se déplacer: le président russe a donné l'impression d'un homme en mauvaise santé, ou en état d'ébriété, lors des rares moments où la presse a pu l'approcher au cours du sommet de la Communauté des États indépendants dans la capitale kazakhe.

Le président russe a prévenu au dernier moment qu'il renonçait à participer à la conférence de presse finale, et c'est d'une voix trébuchante qu'il a répondu de façon impromptue à quelques questions de journalistes avant de disparaître.

Quelques heures plus tôt, un responsable du protocole avait soutenu Boris Eltsine pour l'aider à graver les marches et à se diriger vers la salle de réunion.

Dès sa descente d'avion jeudi soir à Almaty, le président russe avait failli tomber, et le président kazakh Noursultan Nazarbayev venu l'accueillir l'avait ensuite soutenu jusqu'aux voitures officielles.

À deux reprises déjà au cours des six derniers mois, le comportement de Boris Eltsine lors de déplacement à l'étranger avait fait sensation. En août à Berlin, il avait multiplié les entorses au protocole lors des cérémonies de départ des troupes russes d'Allemagne, prenant la parole à des moments non prévus, et ravissant la baguette d'un chef d'orchestre pour diriger lui-même les musiciens.

Plusieurs de ses conseillers avaient alors mis en garde dans une lettre commune Boris Eltsine contre les conséquences d'un tel comportement pour son image de marque.

Un mois plus tard, de retour des États-Unis, Boris Eltsine restait à bord de son avion au cours d'une escale à Shannon, alors que le premier ministre irlandais Albert Reynolds l'attendait sur le tarmac de l'aéroport.

L'incident diplomatique faisait ensuite l'objet d'explications contradictoires, Boris Eltsine affirmant que son entourage n'avait pas osé le réveiller, alors que son service de presse faisait état d'un «léger malaise».

L'affaire faisait les gorges chaudes de tout Moscou, mais elle ne faisait pas rire la presse russe, qui notait que le président avait été dans l'impossibilité cette fois-là d'assurer ses fonctions officielles.

Quelques députés d'opposition ont déjà tenté, en vain, d'engager une procédure de destitution du président en arguant de son incapacité à gouverner.

Le penchant pour la boisson n'est qu'un des innombrables sujets de rumeurs sur l'état de santé de Boris Eltsine, qui officiellement ne souffre que de douleurs de dos depuis un atterrissage en catastrophe en Espagne en 1990.

Mais les «ratés» du sommet d'Almaty prennent cette fois un relief particulier en pleine guerre de Tchétchénie, alors que le camp démocrate affirme depuis des semaines que Boris Eltsine est sous l'influence des «durs» de son entourage et d'informations parcellaires qu'ils lui transmettent.

L'hospitalisation du président russe pendant près de deux semaines au lancement de la guerre en Tchétchénie, fin décembre, pour une «opération bénigne au nez», avait déjà suscité les interrogations.

Ce contexte ne rend que plus crucial le discours que Boris Eltsine doit prononcer le 16 février devant le Parlement russe, sa première grande intervention publique de l'année, au cours de laquelle il a l'intention d'affirmer qu'il conserve la haute main sur la gestion du pays.

La crise institutionnelle en Pologne

Les choix économiques divisent la coalition au pouvoir

Varsovie (AFP) — L'économie polonaise, épargnée jusqu'ici par la crise politique qui secoue le pays, risque d'en devenir l'un des principaux enjeux, sa gestion divisant profondément la majorité de gauche.

Jozef Oleksy (SLD, ex-communiste), candidat de la gauche pour succéder à Waldemar Pawlak (PSL, Parti paysan) à la tête du gouvernement, a suspendu pour une semaine sa décision d'accepter ou non ce poste. Il a laissé entendre qu'à l'origine de ses réticences il y avait notamment les difficultés entre les coalisés à s'entendre sur le partage d'influences dans le nouveau cabinet.

La direction du PSL s'est réunie hier matin à Varsovie pour arrêter sa position pour les négociations avec son allié ex-communiste.

Le SLD souhaite procéder à une refonte des ministères économiques pour les regrouper dans deux super-ministères, dont il veut garder la tutelle: celui de l'Economie et celui du Trésor. Le PSL y est opposé et réclame, en échange du poste perdu du premier ministre, davantage de postes ministériels, notamment économiques, selon un leader de ce parti, Janusz Pechocinski.

Sur le fond, le SLD veut accélérer les privatisations, freinées par le PSL. Selon Marek Borowski (SLD), ancien responsable de l'Economie au cabinet Pawlak, le Parti paysan défend les intérêts du seul secteur agro-alimentaire, en s'opposant à la privatisation des industries du sucre et du tabac, ou en imposant des taxes compensatoires aux importations de produits agricoles.

«L'économie résiste bien à des méthodes confuses de politiciens», souligne pour sa part le vice-premier ministre chargé de l'Economie et des Finances au cabinet Pawlak, Grzegorz Kolodko, proche du SLD et candidat à un portefeuille économique important dans l'éventuel cabinet Oleksy.

La bourse de Varsovie résiste bien, le cours du zloty par rapport aux devises fortes — baromètre de toutes les crises précédentes — est quasi inchangé.

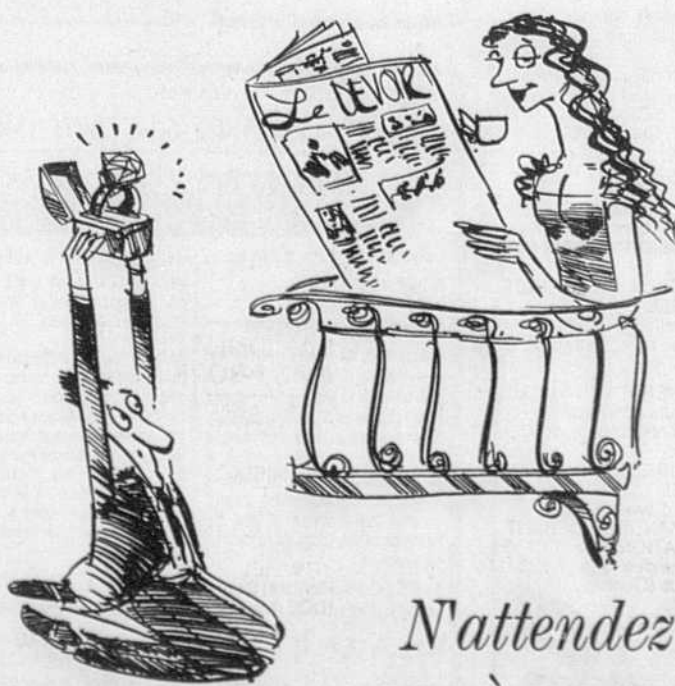
Les indices économiques de 1994 ont été plus que satisfaisants (hors inflation: 30 % au lieu des 23 % prévus). Le PIB s'est accru de 5 %, le déficit budgétaire s'est élevé à 2,4 milliards de dollars, soit 30 % de moins que prévu, le solde négatif de la balance des paiements courants est tombé de 2,3 milliards de dollars en 1993 à 944 millions de dollars l'an dernier.

Pendant, une inflation plus élevée que prévue en janvier (3,2 % au lieu de 2,6 %) a amené l'exécutif à adopter d'urgence un train de mesures «anti-inflationnistes»: importation hors taxes de céréales, écoulement des stocks de sucre et de beurre.

Le président Lech Walesa, qui mène une guerre d'usure contre la majorité de gauche dans la perspective de l'élection présidentielle prévue à l'automne, n'a pas l'intention de débloquer le budget pour 1995 qu'il refuse de promulguer.

«Nous en reparlerons avec le futur premier ministre», a-t-il dit jeudi à la presse, laissant entendre qu'il en faisait un argument pour obtenir les nominations qu'il souhaite, notamment aux ministères dont il a la tutelle: Défense, Intérieur, Affaires étrangères.

Elle est votre Vénus ?



N'attendez pas à mars.

Un message pour la Saint-Valentin
Le 14 février, édition spéciale

LES PETITS PLAISIRS

14 \$ pour 214 frappes (5 lignes)
(3,90 \$ la ligne supplémentaire)

Faites-nous parvenir votre message
par télécopieur: 985-3340
par téléphone: 985-3344
par courrier:

LE DEVOIR

Petits Plaisirs (Édition Saint-Valentin)
2050, De Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec) H3A 3M9

(Les textes doivent nous parvenir avant 10h le lundi le 13 février)

LE DEVOIR

LES SPORTS

L'arrivée de Mark Recchi chez le Canadien

Apaisement et enthousiasme

FRANÇOIS LEMENU
PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — La présence de Mark Recchi ne va pas seulement améliorer l'attaque du Canadien. Elle aura aussi un effet d'apaisement sur l'ensemble de l'équipe. Déjà, à l'entraînement d'hier, les joueurs semblaient plus enthousiastes comme si l'arrivée de Recchi avait libéré les joueurs d'un poids énorme.

«Il est certain que les rumeurs d'échange ont dérangé les joueurs. Mais cette transaction devraient permettre aux gars de relaxer en sachant qu'ils ne seront pas échangés», explique Vincent Damphousse.

«Il y avait beaucoup d'enthousiasme à l'entraînement. Déjà on sent une amélioration, convient-il. Bien des joueurs ont été déconcentrés par les rumeurs. Ils veulent tous demeurer à Montréal. Aujourd'hui, ils sont soulagés»,

dit Damphousse en pensant à Patrice Brisebois qui s'est fait du mauvais sang au cours des derniers jours.

La présence de Recchi permet à Jacques Demers de former deux tríos offensifs.

Recchi s'est entraîné avec ses nouveaux compagnons de jeu Oleg Petrov et Kirk Muller. À part ses nouveaux gants, il dit n'avoir éprouvé aucun problème d'adaptation.

Il se dit toutefois un peu surpris de l'ampleur que son arrivée a suscitée dans les médias. Il s'attendait mais le fait d'être plongé dans une atmosphère de hockey l'a quand même étonné.

«Je lui ai dit de l'apprécier et d'en profiter au maximum. Mais en même temps, je l'ai prévenu de ne pas manquer sa première passe», a déclaré à la blague un Jacques Demers qui semblait avoir rajeuni de cinq ans.

«Depuis l'échange, l'équipe est en paix avec elle-même.»

Lamb suit

Autre échange avec les Flyers

PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — Au lendemain de la transaction qui a amené Mark Recchi à Montréal, un autre joueur des Flyers a pris le chemin du Forum. Le contrat de Mark Lamb a en effet été acheté par le Tricolore et le joueur de centre jouera contre les Penguins de Pittsburgh ce soir.

Comme la communication semble excellente entre le directeur général Serge Savard et son homologue Bobby Clarke, le centre Jim Montgomery a été réclamé par les Flyers au ballottage. S'il n'avait pas été repêché, Montgomery aurait été rétrogradé à Fredericton.

Lamb est un athlète âgé de 30 ans qui fait 5' 09" et 180 livres, originaire de la Saskatchewan, il a entrepris sa carrière à Calgary avant de passer successivement à Detroit, Edmonton, Ottawa et Philadelphie. Il a remporté une coupe Stanley avec les Oilers en 1990.

Jacques Demers retrouve donc un joueur qu'il a dirigé à Detroit. Lamb sera toutefois employé comme réserviste.

EN BREF

À DEMI-PRIX

Le prix des billets pour les matchs des Expos de Montréal au Stade olympique sera réduit de moitié si la formation montréalaise doit faire appel à des joueurs de remplacement en début de saison. En annonçant cette nouvelle, le président de l'équipe, Claude Brochu, a précisé que cette politique sera appliquée tant que la grève du baseball ne sera pas réglée ou qu'un nombre considérable de joueurs actuels des Expos ne soient de retour au jeu.

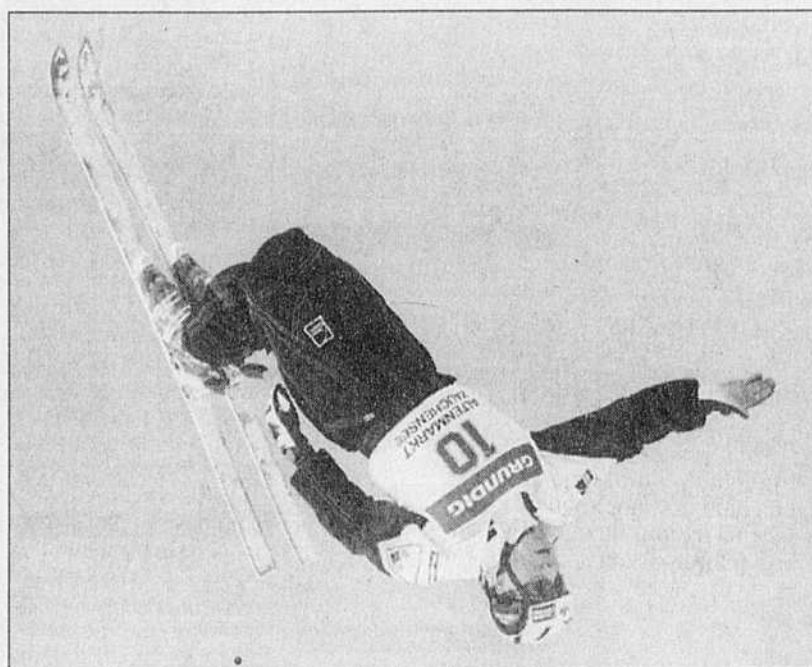
IRWIN RESTE UN COWBOY

Les Cowboys de Dallas ont résolu deux gros problèmes, hier, en vue de la prochaine saison. La formation du Texas a annoncé la mise sous contrat de Michael Irvin pour plusieurs saisons. L'entente, d'une durée de cinq ans, est évaluée à 15 millions de dollars. Irvin a reçu cinq millions de dollars en boni de signature et est devenu l'ailier espacé le mieux payé de la NFL. De plus, le coordinateur à l'attaque, Ernie Zampese, n'est plus en lice pour l'obtention du poste d'entraîneur-chef avec les Rams de St. Louis et demeurera à

Dallas. Si le quart-arrière Troy Aikman, le demi Emmitt Smith et Irvin sont sous contrat pour plusieurs saisons, le propriétaire Jerry Jones doit tenter de convaincre le demi défensif Charles Haley de mettre un terme à sa retraite. Il doit aussi penser aux mises sous contrat de l'ailier espacé Alvin Harper, de l'ailier rapproché Jay Novacheck, de l'ailier défensif Tony Tolbert et du centre Mark Stepnoski, tous devenus joueurs autonomes au terme de la dernière saison.

GRAF À PARIS

L'Allemande Steffi Graf, écartée des courts depuis trois mois, fera sa rentrée à l'Open de tennis féminin de Paris qui débute mardi au stade Pierre-de-Coubertin, ont confirmé, hier, les organisateurs du tournoi. En raison d'une douleur au dos et d'une blessure au mollet, l'ancienne numéro un mondiale n'a plus joué depuis sa défaite face à la Française Mary Pierce aux Masters, en novembre dernier à New York. Graf, qui vient de céder sa place au sommet de la hiérarchie à l'Espagnole Arantxa Sanchez, sera la favorite à Paris, où sa principale rivale sera Mary Pierce, sacrée le mois dernier aux Internationaux d'Australie.



Le saut pour la troisième marche du podium de Nicolas Fontaine.

Sauts à Altenmarkt

Fontaine de bronze

Altenmarkt, Autriche (PC) — Nicolas Fontaine semble être prêt à l'approche des championnats du monde de ski acrobatique.

Le skieur de Magog a remporté la médaille de bronze, hier, à la compétition de sauts d'Altenmarkt, dernière étape avant les championnats mondiaux de la discipline prévus la semaine prochaine.

Fontaine a raté les deux premières étapes de la saison en raison de la réhabilitation de sa cheville fracturée, mais il représente aujourd'hui le meilleur espoir de médaille pour le Canada pour les épreuves qui seront disputées à La Clusaz, en France.

L'Américain Trace Worthington a remporté une troisième médaille d'or en quatre épreuves cette année avec un total de 242,59 points.

Le Français Sébastien Foucras a été un distant deuxième avec sa récolte de 226,79 points. Fontaine en a eu 225,25 à sa fiche.

«Ce podium va me redonner confiance et me permettre d'être plus détendu», a déclaré Fontaine, qui va tenter d'améliorer sa décevante huitième position des championnats du monde de 1993.

«Avant la compétition d'aujourd'hui, je m'inquiétais de voir approcher les championnats du monde tout en sachant que je n'étais pas prêt», a-t-

il ajouté.

Le Torontois Andy Capicik a pris la huitième position avec 213,33 points; tandis que Lloyd Langlois, également de Magog, prenait le 14e rang avec 192,12 points.

Langlois a remporté la première épreuve de la saison, mais il s'est blessé au genou par la suite. Il tente de retrouver la forme qui lui avait permis de remporter la médaille d'or aux championnats du monde en 1994 et d'inscrire deux fois son nom au palmarès de champion du monde, en 1986 et 1989. A ses six dernières épreuves, Langlois n'a récolté qu'une troisième position.

Mais Langlois est fier de voir son protégé — Fontaine — devenir un espoir de médaille. Langlois a entraîné Fontaine à ses débuts.

«Nous sommes plus des coéquipiers qu'un duo entraîneur-athlète aujourd'hui», a dit Fontaine. Nous nous aidons mutuellement.

Chez les dames, la Norvégienne Hilde Lid a remporté sa deuxième épreuve de la saison avec 171,01 points. La Suissesse Colette Brand et l'Américaine Nikki Stone ont mérité les autres places d'honneur.

Caroline Olivier de Cap-Rouge, Qué., a pris le cinquième rang pour une quatrième compétition de suite, une série plutôt frustrante.

LES INVITÉS

CONFÉRENCE EST

■ Partants: Grant Hill (Detroit/ailier), Scottie Pippen (Chicago/ailier), Shaquille O'Neal (Orlando/intérieur), Anfernee Hardaway (Orlando/arrière), Reggie Miller (Indiana/arrière).

■ Remplaçants: Vin Baker (Milwaukee/ailier), Tyrone Hill (Cleveland/ailier), Larry Johnson (Charlotte/ailier), Patrick Ewing (Knicks de New York/intérieur), Alonzo Mourning (Charlotte/intérieur), Dana Barros (Philadelphie/arrière), Joe Dumars (Detroit/arrière).

CONFÉRENCE OUEST

■ Partants: Charles Barkley (Phoenix/ailier), Shawn Kemp (Seattle/ailier), Hakeem Olajuwon (Houston/intérieur), Latrell Sprewell (Golden State/arrière), Dan Majerle (Phoenix/arrière).

■ Remplaçants: Cedric Ceballos (Lakers de Los Angeles/ailier), Karl Malone (Utah/ailier), Detlef Schrempf (Seattle/ailier), David Robinson (San Antonio/intérieur), Gary Payton (Seattle/arrière), Mitch Richmond (Sacramento/arrière), John Stockton (Utah/arrière).

Match des étoiles de la NBA

Prouesses d'artistes à l'affiche

Un match des étoiles, qu'il soit de baseball, de football, de hockey ou de basket, attire l'attention puisque les meilleurs de la discipline peuvent exprimer adéquatement leur habileté. Parmi ces sports, le basket offre ce qui a de plus spectaculaire quand tous ses as sont conviés sur le même plancher. Dimanche, prouesses et tours d'adresse sont à l'honneur.

Phoenix (AFP) — Le poids du championnat, les problèmes entre joueurs et dirigeants, les coups de tête de Scottie Pippen et Vernon Maxwell. Le basketball américain (NBA) mettra de côté ses soucis durant le week-end du All-Star Game, réunion traditionnelle de ses étoiles qui aura lieu à Phoenix.

La confrontation dominicale entre les ténors des Conférences Est et Ouest constituera le sommet du rendez-vous. Désignés par le vote du public, les vingt-quatre élus (cinq titulaires et sept remplaçants de chaque côté), parmi lesquels figurent les hommes forts Shaquille O'Neal, Charles Barkley ou Hakeem Olajuwon, pourront donner libre cours à leur imagination.

Il s'agira ainsi d'une occasion unique de voir Pippen combiner avec Grant Hill, la révélation de l'année, ou Reggie Miller pour

l'Est, tandis que Shawn Kemp et Hakeem Olajuwon réuniront leurs forces sous les panneaux de l'Ouest.

Ce sera aussi une chance pour ces joueurs de tenter quelques mouvements et passes qu'ils retiennent peut-être en match officiel, moins préoccupés par l'importance du résultat. Une partie de plaisir comme l'a montré par le passé l'incomparable meneur des Lakers, «Magic» Johnson.

Comme chaque année, le All-Star Game proposera également deux concours: celui du dunk où s'affronteront notamment l'acrobatique Harold Minor (Miami) et le plus puissant Isaiah Rider (Minnesota), et celui de l'adresse de la ligne des trois points avec Dan Majerle et Reggie Miller, deux des huit spécialistes engagés.

Enfin, pour la deuxième année, le public pourra apprécier les prouesses des nouveaux venus dans la «cour des grands», à travers un match entre les meilleurs recrues de l'Est et de l'Ouest.



Charles Barkley, le leader des Suns de Phoenix, invité d'office au Match des étoiles.

CONDITIONS DE SKI

INFO-SKI 514-790-7070



RÉGIONS

LAURENTIDES				
Morin Heights	214	100	22	14
St-Sauveur	213	100	28	23
Avila	185	100	11	10
Olympia	197	81	17	13
Gabriel	200	100	10	8
Habitant	167	100	10	10
Chanteclerc	183	100	22	17
Sauvage	168	100	9	9
Avalanche	165	100	9	9
Alta	178	n/d		
Vallée Bleue	115	100	16	
Mont Daniel	114	40	7	
40/80	100	100	5	
Mont-Tremblant	671	88	55	
Mont-Blanc	305	65	22	
Gray Rocks	184	86	19	
Labelle	165	20	2	
Belle Neige	157	100	14	

MAURICIE-BOIS FRANCS				
Bois Francs	185	100	14	3
Vallée du Parc	168	90	13	10
La Tuque	148	100	9	6
Carmel	106	100	12	12
Val Mauricie	100	100	6	
Relais St-Mathieu	122	100	6	

ABITIBI TÉMISCAMINGUE				
Vidéo	107	77	10	4
Kanasuta	147	100	10	3

BAS ST-LAURENT				
Comi	306	100	20	
St-Mathieu	191	100	12	
Biencourt	152	100	11	
Côte des Chats	134	n/d		
Citadelle	191	n/d		
Val Neigette	169	100	15	10

ESTRIE				
Orford	540	95	37	
Owl's Head	540	100	27	
Sutton	460	100	53	
Bromont	400	100	22	12
Glen	350	100	26	
Adstock	335	88	14	
Shefford	305	100	13	
Mont Joye	192	100	18	8
Bellevue	80	100	6	6

MONTÉRÉGIE				
St-Bruno	125	100	15	14
Rigaud	120	100	8	3

LANAUDIÈRE				
Val St-Côme	300	100	21	5
Trinité	130	n/d		
Pontbriant	137	100	10	3
Montcalm	139	80	17	
Garceau	305	100	16	

QUÉBEC				
Mont Ste-Anne	625	100	51	14
Stoneham	420	100	25	16
Le Relais	204	100	25	25
St-Castin	175	100	14	11
Castor	230	100	14	

GASPÉSIE				
Pin Rouge	450	100	13	
Bechevoise	235	100	13	6
Val d'Irène	274	100	14	
Castor	185	100	13	3
Cap Chat	200	n/d		
Miller	241	n/d		

CHAUDIÈRE-APPALACHES				
Massif du Sud	400	100	14	
Grande Coulee	353	60	16	
Crapaudière	290	100	12	4
Mont Original	296	90	23	6
Ski-Beauce	91	100	5	5

MANICOUAGAN				
Tibasse	125	n/d		
Mont Gallix	185	100	22	7

MONTÉRÉGIE				
Des Hirondelles	13	100	1	
Ignace Bourget	13	100	1	
Cabrini	13	100	1	
Mont-Royal	13	100	1	

OUTAOUAIS				
Ste-Marie	381	90	15	
Ski Fortune	205	100	14	13
Vorlage	138	95	13	7
Cascades	60	80	10	7
Lac de l'Argile	128	80	4	
Chilly	150	n/d		

SAGUENAY				
Mont Édouard	450	100	21	
Le Valinouët	360	100	24	
Lac Vert	240	100	17	5
Mont Belu	175	n/d		
Mont Fortin	95	75	8	8

CHARLEVOIX				
Le Massif de la petite Rivière St-François	770	93	17	
Mont Grand Fonds	335	100	14	

ÉTATS UNIS				
Jay Peak	1097	100	60	
Bolton Valley	338		45	
Smuggler's Notch	796	96	55	
Sugarloaf	853	n/d		
Sunday River	612	98	100	9
Balsams/Wilderness	305			

OUEST CANADIEN				
Whistler	2170	95	95	
Blackcomb	2284	95	95	
Banff	2637	100	50	
Sunshine	2319	100		

EUROPE				
Trois Vallées	1750	100	76	
Val d'Isère	1450	100	128	
Chamonix*	2807	100	160km	

* Cette information est disponible tous les vendredis et samedis.

DÉNIVELLATION	
NB. PISTES	
OUVERTES LE JOUR	
SKI DE SOIRÉE	

Tout pour vos moments de détente et de douceur dans les 70 parfumeries Dans un Jardin LES SEYS ET LES SOINS 1-800-363-3663